



## Nigeria : première économie du continent aux ambitions contraintes

### Introduction

Avec plus de 180 millions d'habitants, le Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique, est également la première économie du continent. Grand comme deux fois la France métropolitaine, il est aussi vaste que sa population est diverse : composée de plus de 250 ethnies, elle est répartie entre une moitié nord à majorité musulmane et une moitié sud à majorité chrétienne. A cette forte hétérogénéité ethnique, aux rapports de forces déséquilibrés, s'ajoutent de larges richesses énergétiques inégalement allouées et concentrées au sud-est du territoire.

Si l'exploitation des ressources pétrolières et gazières a très fortement contribué au développement économique du Nigeria, la redistribution de la rente associée a toujours été un enjeu majeur. Elle cristallise les tensions que les appartenances ethnico-religieuses n'ont fait qu'exacerber. Durant plus de trois décennies, l'exploitation du pétrole a été le secteur moteur de la croissance économique mais l'émergence des activités de services, depuis le début des années 2000, a permis de diminuer sa contribution à la richesse nationale. Depuis lors, le régime de la croissance économique est plus stable, soutenu et a permis une progression significative du niveau de richesse par habitant, lequel a plus que doublé en termes réels depuis le début de la décennie 2000 (à plus de 3 000 USD).

Pour autant, le régime de croissance de l'économie nigériane reste fondamentalement non inclusif. En effet, son caractère faiblement redistributif peut être illustré par la prégnance de la pauvreté, l'une des plus élevées d'Afrique (62 % de la population en 2010, au seuil de 1,25 USD par jour en parité de pouvoir d'achat [PPA]), et une hausse des inégalités de revenus. Parallèlement, le développement des trois principaux pôles d'activités que sont Abuja (capitale administrative au centre du pays), Lagos (capitale économique, au sud-ouest) et Port Harcourt (région pétrolière,

**Slim Dali**

*Division Analyse macroéconomique  
et risque pays  
dalis@afd.fr*

au sud-est) a généré une irrésistible polarisation des revenus. Celle-ci a donc engendré, au fil des ans, de remarquables disparités d'ordre économique et social entre les régions du nord et du sud du pays.

Les relais de croissance potentielle existent pourtant au Nigeria mais ceux-ci ne pourront être libérés sans le règlement des insuffisances du secteur électrique, de la réforme du secteur pétrolier et gazier, et de la résolution de certaines contraintes institutionnelles et de corruption. Tels seront les principaux défis du nouveau président Buhari dont l'élection récente, dans le cadre d'une alternance historique, consolide le régime démocratique du pays. Une première partie de cette étude traite du contexte sociopolitique au Nigeria et permet de comprendre l'histoire de la croissance économique et ses contraintes, présentée dans une deuxième partie. Dans un troisième temps, cette étude analyse les finances publiques de l'Etat fédéral du Nigeria et développe notamment les effets induits par la forte dépendance des recettes budgétaires aux revenus du pétrole. Une quatrième partie présente le système financier du pays avant de compléter le diagnostic par une attention portée sur les équilibres extérieurs du pays, dans un contexte de contraction des cours du pétrole.

# Sommaire

1.	LES DISPARITÉS RÉGIONALES FRAGILISENT UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LA VIOLENCE	3
1.1.	Une démocratie fragile mais qui se consolide	3
1.2.	Une croissance économique dynamique mais peu inclusive	7
1.3.	Une violence historique et des tensions qui pèsent sur le contexte sociopolitique	9
2.	UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE MAIS DÉPENDANTE DU SECTEUR PÉTROLIER	12
2.1.	Une croissance économique soutenue et moins volatile	12
2.2.	Une économie plus diversifiée mais qui présente de fortes insuffisances en infrastructures	13
2.3.	Un secteur extérieur exposé à la volatilité des cours du pétrole	17
3.	SOLVABILITÉ SATISFAISANTE MAIS DES TENSIONS SUR LA LIQUIDITÉ	20
3.1.	Une dette publique limitée dont une partie est détenue par les non-résidents	20
3.2.	Une exécution budgétaire vulnérable et exposée au prix du pétrole	22
3.3.	Le risque de non-soutenabilité de la dette publique reste assez faible mais les vulnérabilités s'exacerbent	24
3.4.	Un historique de paiement défavorable	26

4.	UNE AMÉLIORATION DE LA SUPERVISION BANCAIRE MAIS LE SYSTÈME FINANCIER RESTE EXPOSÉ	28
4.1.	Un secteur bancaire concentré et qui finance peu l'activité économique	28
4.2.	Un secteur rentable mais très exposé au secteur pétrolier	29
4.3.	Une supervision renforcée mais des vulnérabilités qui demeurent	32
5.	UNE ÉCONOMIE MONO-EXPORTATRICE ET EXPOSÉE AU RETOURNEMENT DES COURS DU PÉTROLE	35
5.1.	Les exportations énergétiques, déterminants du compte courant	35
5.2.	La faiblesse des flux de financements externes	37
5.3.	Une liquidité externe sous tension croissante	37
	CONCLUSION	39
	LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	40
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	41

# 1. Les disparités régionales fragilisent un contexte marqué par la violence

Le Nigeria est un grand pays peuplé de près de 180 millions d'habitants répartis sur un vaste territoire grand comme deux fois la France métropolitaine. Son histoire politique tumultueuse, après la déclaration de l'indépendance de son territoire en 1960, a conduit à l'avènement d'un régime démocratique en 1999. Ainsi, tous les quatre ans, les électeurs élisent au suffrage universel direct le président de la République, les membres de deux chambres parlementaires, les 36 gouverneurs des Etats fédérés et l'Assemblée de chaque Etat. Pour autant, le Nigeria reste exposé à plusieurs facteurs qui pèsent sur les équilibres politiques et institutionnels.

## 1.1. Une démocratie fragile mais qui se consolide

### Une histoire politique tourmentée

Riche et ancienne, l'histoire du Nigeria s'est construite au gré des routes caravanières et des royaumes associés aux groupes ethniques. De 900 à 1500, le Nigeria était constitué de plusieurs royaumes dont les frontières correspondaient à la présence de groupes ethniques, et non aux frontières territoriales actuelles (royaumes des Yoruba, Ibo, Edo, Haoussa, Nupe, Kanem, Bornou...). La répartition des groupes ethniques associés à des zones souveraines était assez proche de la répartition actuelle (cf. carte 1). Le premier contact du Nigeria avec les Européens remonte à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, lorsque les Portugais ont exploré le sud-ouest du pays (Uwechue, 1971). Les Anglais accostent et commencent à explorer les régions côtières à partir de 1539 avant d'établir une première colonie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, en 1804, Usman dan Fodio (de l'ethnie des

Fulani) entre en conflit contre le royaume Haoussa, accusé d'avoir abandonné les préceptes de l'Islam<sup>[1]</sup>, et érige le califat de Sokoto. L'influence de ce califat s'étend alors sur quasiment tout le nord actuel du pays et des émirs sont placés à la tête des territoires conquis. Après la Conférence de Berlin (en 1885), qui détermine largement les frontières actuelles du Nigeria et entérine l'influence anglaise sur le pays, la Couronne britannique administre le sud et le nord du pays en 1906 dans le cadre de deux protectorats. Ces derniers fusionnent en 1914, tout en conservant un niveau important d'autonomie. Cette fusion marque le point de départ de l'unification du pays dans le cadre d'un système fédéral introduit constitutionnellement en 1946<sup>[2]</sup>.

A la faveur de l'émergence des mouvements nationalistes, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Nigeria s'affranchit de la tutelle britannique en 1960 et devient constitutionnellement une République en 1963. A partir de 1966 commence alors une période longue et tumultueuse marquée par des coups d'Etats militaires et un conflit sécessionniste meurtrier : la guerre du Biafra (1967-1970). Celle-ci émerge après la proclamation de la République du Biafra dans trois Etats pétrolifères de l'est du pays, sur fond de tensions ethniques contre les Ibos (originaires de ces régions, cf. *infra*) et d'accroissement du pouvoir du gouvernement fédéral (à la suite du découpage administratif du Nigeria de 4 à 12 Etats deux mois plus tôt)<sup>[3]</sup>. Plus d'un million de personnes sont tuées dans cette guerre civile. Le binôme à l'origine de la guerre civile – antagonisme ethnique et centralisation du pouvoir – va considérablement marquer la société nigériane et influencer l'évolution de la République fédérale. L'histoire politique du pays, depuis son accession à l'indépendance, peut être qualifiée de particulièrement agitée avec l'assassinat de trois chefs d'Etats, six coups

[1] L'introduction de l'Islam au Nigeria remonte au IX<sup>e</sup> siècle et s'est faite par le biais des routes marchandes.

[2] La capitale de la fédération était Lagos (qui avait, depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1914, un statut de colonie), et les régions de l'ouest, de l'est et du nord étaient délimitées par les fleuves Niger et Benue.

[3] Après un contre coup d'Etat en juillet 1966, le général Aguiyi-Ironsi, de l'ethnie Ibo, est assassiné, principalement pour avoir voulu abolir le caractère fédéral du Nigeria et pour son incapacité à produire une Constitution qui serve les intérêts de toutes les régions. A la suite de cet événement, les milliers de personnes de l'ethnie Ibo sont massacrées dans le nord du pays, dominé par les Haoussa-Fulani. La fuite de centaines de milliers d'Ibos vers les régions du sud-est, où leur représentation est majoritaire, a été un élément des velléités sécessionnistes du Biafra.

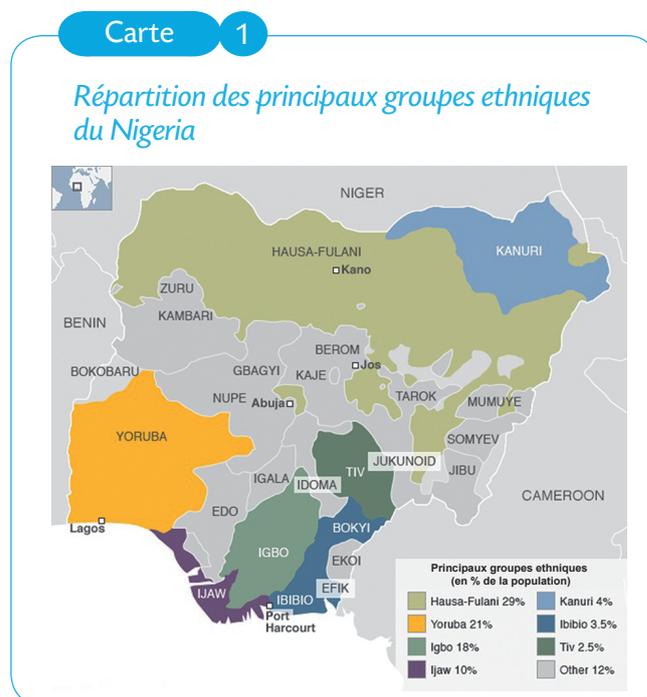
d'Etat (et de multiples avortés), une guerre civile et trente années de régime militaire. Le retour de la démocratie, en 1999, se produit dans un contexte où le Nigeria s'est subdivisé en 36 Etats en se dotant d'une capitale fédérale localisée au centre du pays (en 1991), et où le fonctionnement des partis sur une base ethnique est interdit.

### Un fédéralisme centralisé pour une population hétérogène

Les créations de nombreux Etats et structures administratives inférieures (36 Etats, 774 collectivités locales...) sont liées à la forte hétérogénéité de la population (plus de 250 ethnies) et aux rapports de forces déséquilibrés (cf. carte 1), dans un contexte de découvertes d'abondantes ressources pétrolières. De fait, et au gré des circonstances historiques, l'adoption du fédéralisme permet une gestion plus consensuelle du pays. Le premier redécoupage administratif de 1967 s'inscrivait dans une volonté de réduire la domination exercée par les trois grands conglomérats géo-ethniques qui rassemblent près de la moitié de la population totale du pays (Hausa-Fulani, Ibo, Yoruba ; cf. Bach, 2006). Parallèlement, l'existence de ressources pétrolières régionalement concentrées (principalement au sud-est du pays) a renforcé les velléités autonomistes des régions productrices, ce qui a été à l'origine notamment de la guerre du Biafra, puis, à partir de la fin de ce conflit, a amplifié le mouvement de redécoupage des entités territoriales. Ainsi, la création de nouveaux Etats est apparue comme un instrument de régulation des revendications d'autonomie ou d'accès aux ressources de l'Etat (Bach, *ibid.*), que pouvaient financer les recettes pétrolières (considérées comme quasi inépuisables, jusqu'au début des années 1980). La multiplication d'entités administratives, spécifiquement nigériane, s'est accompagnée d'un renforcement du pouvoir central, dont les régions sont très dépendantes, principalement en ce qui concerne la redistribution de la rente pétrolière. En effet, après l'indépendance, la centralisation des ressources fiscales par le gouvernement fédéral (alors que, dans les années 1950, les taxes à l'importation et à l'exportation étaient directement reversées aux régions) a généré une relation de dépendance des 36 Etats progressivement créés à l'Etat fédéral. Ce double processus de renforcement du gouvernement fédéral, par son caractère

centralisateur, et de multiplication des Etats et des gouvernements locaux, est à l'origine du fédéralisme nigérian, appelé aussi fédéralisme scissipare (Bach, 1991).

La Constitution de 1999 prévoit ainsi la clé de répartition des recettes fiscales pétrolières de la manière suivante : 39 % à l'Etat fédéral, 20 % aux 36 Etats, 15 % aux 774 gouvernements locaux (*Local Governments*) et 13 % à des fonds spéciaux. Les Etats producteurs du Delta du Niger bénéficient, quant à eux, de 13 % de ressources fiscales additionnelles<sup>[4]</sup> (par principe de dérivation, cf. encadré 3 pour plus de détails) mais ceci n'a en rien apaisé leur revendication pour un retour aux logiques de transfert direct de revenus qu'ils considèrent comme leurs (Bach, 2006). Les ressources qui sont allouées aux différentes entités fédérées (Etats, gouvernement locaux) sont utilisées de façon discrétionnaire par ceux-ci. Enfin, un autre élément de la spécificité du fédéralisme nigérian est l'existence d'un pluralisme juridique au sein de la fédération où tribunaux de droits communs côtoient tribunaux islamiques (affaires civiles et pénales)<sup>[5]</sup> dans 12 Etats du nord du pays (où la *charia* s'applique).



Source : Lamm U. (2014), "Who are Nigeria's Boko Haram Islamists?", 4 mai, BBC Africa.

[4] Entre 1969 et 1989, cette proportion était passée de 50 % à 1 %, puis à 3 % en 1992 (Sébille-Lopez, 2005).

[5] L'application de la *charia* est ancrée dans une tradition historique ancienne, revitalisée au début du XIX<sup>e</sup> siècle par l'instauration du califat de Sokoto (*jihad* de Usman dan Fodio, cf. *supra*). Elle se limitait aux affaires civiles et c'est son domaine d'application qui avait été étendu en matière pénale à partir de 1999. Toutefois, le droit commun porté par les Cours fédérales prime toujours sur les tribunaux islamiques.



### Une jeune démocratie qui se consolide...

A la faveur de la Constitution de 1999, la IV<sup>e</sup> République du Nigeria introduit un régime fédéral basé sur la séparation des pouvoirs et gouverné par un président fort. Celui-ci, comme les 36 représentants de la Chambre basse, les 109 sénateurs, les 36 gouverneurs des Etats fédérés, l'Assemblée de chaque Etat (24 à 40 élus) et les conseils des 774 gouvernements locaux, sont élus au suffrage universel direct pour quatre années (mandat renouvelable une seule fois). Plus précisément, le scrutin est de type majoritaire uninominal direct, plus connu sous sa désignation anglaise : *winner takes all* (Engelsen, 2011). Pour être élu dès le premier tour de l'élection présidentielle (ce qui a toujours été le cas depuis 1999), le candidat doit recueillir la majorité simple des votes ainsi que 25 % des suffrages dans au moins deux tiers des 36 Etats et la capitale fédérale. Les gouverneurs des Etats sont élus selon le même type de désignation : ils doivent remporter 25 % des suffrages dans les deux tiers des circonscriptions de leur Etat.

### ... dans un contexte de corruption prégnante

Le renforcement d'un fédéralisme centralisé concomitamment aux redécoupages successifs des entités fédérées a permis le développement d'une économie politique de la corruption. Celle-ci se caractérise par l'existence d'un réseau complexe de clientèles politiques tant au niveau de l'Etat fédéral que des Etats fédérés et autres échelons administratifs, et concerne essentiellement la redistribution des ressources financières issues du pétrole et du gaz. La redistribution de la rente pétrolière est notamment utilisée par les gouverneurs et les présidents de gouvernement local jamais totalement assurés de leur réélection (Fourchard, 2007). Ce caractère redistributif et discrétionnaire des ressources budgétaires au niveau des entités fédérées est rendu possible par l'absence, dans la Constitution, de mécanismes de contrôle de l'utilisation du budget. Parallèlement, la corruption semble prégnante dans l'industrie du secteur pétrolier. A titre d'exemple, l'ancien gouverneur de la Banque centrale du Nigeria (CBN) et émir de Kano, Lamido Sanusi (limogé de son poste en février 2014) a accusé la *Nigerian National Petroleum Corporation* (NNPC) d'avoir détourné 20 milliards USD entre janvier 2012 et juillet 2013<sup>[6]</sup>. Selon une estimation, les pratiques corruptives représenteraient 30 % du coût des affaires au Nigeria (IHS, 2015). Les indicateurs de l'ONG *Transparency*

*International* et de la Banque mondiale révèlent le caractère répandu de la corruption et les faiblesses de gouvernance de son administration (35<sup>e</sup> pays le plus mal noté sur 210, d'après les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale, en 2013). Pour lutter contre ce phénomène dans la fonction publique, les autorités ont adopté en 2000 une loi anti-corruption. Celle-ci a permis la création de l'*Independent Corrupt Practices Commission* (ICPC) et de l'*Economic and Financial Crimes Commission* (EFCC). Toutefois, l'ICPC dispose de pouvoirs restreints du fait d'amendements imposés par les députés et sénateurs : elle n'est pas habilitée à engager des poursuites et ne peut enquêter qu'après le dépôt d'une plainte devant les tribunaux<sup>[7]</sup>.

### Les partis, des véhicules politiques

La transformation progressive vers un fédéralisme centralisé a conduit à une représentation des élites politiques originaires de tous les Etats dans les institutions fédérales, bien que ce type de fédéralisme ne parvienne pas à représenter l'ensemble des minorités du pays (Fourchard, *ibid.*). Depuis le retour de la démocratie, en 1999, les partis politiques au Nigeria ne fonctionnent plus sur une logique d'appartenance ethno-régionale, logique renforcée par la nature du scrutin uninominal. Ceux-ci se sont mués en véhicules politiques pour les candidats aux différentes élections, contraignant ces derniers à tisser des alliances hors de leurs aires d'appartenance ethno-géographiques. De fait, cette nécessité, pour les candidats, de susciter le plus de ralliements a eu pour effet d'évincer des débats toutes questions susceptibles d'entraîner une polarisation sur des bases politiques, ethniques ou religieuses (Bach, 2006), du moins dans la mesure où un parti dominait la scène politique. En effet, depuis 1999 et jusqu'à une période récente (2015), le parti au pouvoir, *People's Democratic Party* (PDP), a occupé une position hégémonique dans le paysage politique nigérian dans la mesure où ses candidats ont été systématiquement élus lors des cinq élections générales (1999, 2003, 2005, 2007, 2011) et où il a dominé les deux assemblées (55,5 % des sièges de la chambre basse et 65 % de la chambre haute, à l'issue des élections de 2011). Il existe par ailleurs une règle implicite, au sein du PDP, de l'alternance entre une présidence du nord (à majorité musulmane) et du sud (à majorité chrétienne). A cette règle interne s'ajoutent d'autres applications de la doctrine du caractère fédéral, comme la

[6] Un audit du cabinet international PriceWaterhouseCoopers, dont certaines conclusions ont été rendues publiques, estime qu'à minima 1,48 Md USD aurait été détourné par la NNPC.

[7] A titre illustratif, en mars 2013 un ancien gouverneur de l'Etat de Bayelsa a été gracié par le président Goodluck Jonathan, après avoir été la cible de soupçons avérés de corruption.

prise en compte de la diversité de la population pour la composition du cabinet fédéral (au moins un ministre doit être originaire de chacun des 36 Etats), des cabinets des gouverneurs, les nominations présidentielles, la composition du corps des forces armées, des administrations fédérales. Cette obligation constitutionnelle de composition concerne aussi chaque Etat de la fédération, et la Commission du caractère fédéral est tenue de veiller à l'application de ce principe. La mise en œuvre de la doctrine du caractère fédéral repose sur la différenciation entre les citoyens nigériens considérés comme des indigènes dans un Etat (ou une collectivité locale) et ceux dits allogènes (Bach, *ibid.*). Or, le critère d'indigénéité est fondé sur la seule prise en compte des liens de sang, et non de résidence (seulement après dix années de résidence, à la faveur d'une révision constitutionnelle en 2005). Du fait de leur incapacité à prouver quel est leur Etat ou gouvernement local d'origine, un nombre important de personnes s'avèrent être des citoyens sans Etat, les excluant donc du processus de désignation de leur gouvernant. Aussi, le nombre croissant de déplacés (estimé à 1,5 million de personnes), généré par les actes violents perpétrés par Boko Haram (cf. *infra*) dans trois Etats du nord-est, conduit à accroître la proportion des citoyens « de seconde zone »<sup>[8]</sup>.

### Les périodes électorales génèrent une violence systématique...

Depuis le retour à un régime civil et un mode de désignation des gouvernants par voie démocratique, en 1999, et jusqu'à l'élection pacifique de 2015, les élections ont été associées à des périodes de violences. Historiquement, les violences électorales sont orchestrées par des partis qui recrutent un ensemble de sous-traitants pendant les campagnes (syndicats, entrepreneurs politiques, milices, associations, chefferies, organisations religieuses ; cf. Fourchard, 2007). Elles font partie intégrante du jeu politique : les partis politiques (souvent par l'intermédiaire d'entrepreneurs) recrutent des bandes pour pratiquer l'extorsion monétaire, agression et racket, et qui s'assurent durant les mois de campagne électorale un revenu régulier. A l'exception de l'élection du printemps 2015, des irrégularités entourent généralement les scrutins (intimidations politiques, controverses sur l'acheminement des bulletins de vote, nombre de voix supérieur au nombre d'inscrits dans plusieurs circonscriptions en 2007...). Des violences

entre groupes politiques rivaux ou entre la police et des membres de l'opposition sont observées. Aussi, des recours sont souvent déposés devant les tribunaux pour contester les résultats des élections par les partis d'opposition. Enfin, le financement des partis politiques n'est pas encadré, comme en témoigne la contribution de richissimes personnalités capables d'utiliser leurs ressources personnelles ou celles de l'Etat pour financer des campagnes électorales ou entretenir un candidat<sup>[9]</sup>.

### ... en raison notamment de l'exploitation de l'appartenance ethno-religieuse

Bien que la Constitution de 1999 autorise deux mandats présidentiels successifs, il existe une règle tacite, au sein du PDP, de l'alternance entre présidence du nord et du sud. Or, la décision, en août 2013, prise par le président en exercice Goodluck Jonathan – un chrétien du sud, originaire de la région pétrolière du Delta – de briguer un nouveau mandat pour les élections de 2015, a attisé les tensions. Des lignes de fractures profondes ont alors fragilisé l'unité du parti et conduit plusieurs membres (dont sept gouverneurs d'Etat) à rejoindre une jeune coalition de quatre partis d'opposition : *All Progressives Congress* (APC). Formée en 2013, celle-ci réunit musulmans et chrétiens mais les seconds craignent toutefois la mainmise de sa direction par les premiers. Muhammadu Buhari, général originaire du nord (musulman appartenant à l'ethnie des Fulani) avait alors été le candidat de l'APC lors des primaires, avant d'être élu président lors des élections de mars 2015 (celui-ci avait déjà été président après un coup d'Etat en 1983). Aussi, le paysage politique du Nigeria se recompose et évolue vers un bipartisme mettant, de fait, un terme à l'hégémonie du PDP. En effet, à la suite des dernières élections, la composition des deux assemblées est pour la première fois équilibrée (225 sièges pour l'APC contre 125 pour le PDP, à la chambre basse ; 60 sièges pour l'APC contre 49 sièges pour le PDP, au sénat). L'évolution du contexte politique s'est accompagné d'une instrumentalisation accrue du facteur ethno-religieux lors de la campagne des élections générales de 2015 (International Crisis Group, 2014).

### Vers une fin de la transition démocratique amorcée en 1999

Le résultat des élections présidentielles du 28 mars 2015 marque un tournant pour la jeune démocratie nigériane puisqu'il consacre l'élection du candidat d'opposition,

[8] Cette gestion politique de la différenciation citoyenne est inspirée des Britanniques qui ont imposé, dès 1911, dans toutes les villes de l'ancienne colonie, des quartiers exclusivement réservés aux étrangers (*non-natives*) et dotés d'institutions municipales spécifiques. Cette politique n'eut pas d'équivalent en Afrique occidentale française (Fourchard, *ibid.*).

[9] Selon un ancien gestionnaire de programme à la Fondation internationale pour les systèmes électoraux, à Washington, la participation financière à la politique serait source de rendements plus élevés que les investissements dans les secteurs économiques (source : Jeune Afrique, février 2015).



Muhammadu Buhari, après une campagne électorale et un déroulement des élections qui n'ont été marqués que par très peu de violences, à la différence des précédentes élections de 2011, 2007 et 2003. Le Président Goodluck Jonathan, sans attendre la proclamation des résultats par la Commission électorale (*Independent National Electoral Commission*, INEC), a reconnu sa défaite et salué l'élection du nouveau président. Cette victoire de l'opposition au parti au pouvoir depuis 1999 a été rendue possible par l'union des partis d'opposition de la coalition APC autour d'un seul candidat. La bonne gouvernance observée depuis une dizaine d'années à la tête de l'Etat de Lagos (15 millions d'habitants) avec un gouverneur d'opposition préfigurait et préparait, d'une certaine façon, cette alternance politique qui n'avait pas eu lieu depuis le tournant démocratique amorcé en 1999.

La victoire assez nette, dès le premier tour, du candidat Buhari, homme du nord et musulman, montre que le sentiment d'appartenance à une fédération unie a transcendé les clivages ethniques et religieux. La sécession du Biafra et la montée du risque Boko Haram avaient entraîné le même réflexe d'unité nationale au sein de la majorité de la population. Les habitants des Etats du nord ont, certes, voté très largement en faveur du nouveau président et ceux du sud tout aussi largement pour le candidat Jonathan mais ceux du centre et du sud-ouest (pays Yorubas) ont choisi majoritairement le nouveau président d'opposition, même s'il n'est ni de la même confession ni de la même ethnie.

L'INEC, qui a fait preuve d'une maîtrise du scrutin du 28 mars 2015, avait décidé de reporter les élections prévues le 14 février pour permettre une meilleure diffusion des nouvelles cartes électorales. La proclamation des résultats a été sereine et le président sortant n'a pas hésité à reconnaître sa défaite avant que la commission ne communique les résultats définitifs.

## 1.2. Une croissance économique dynamique mais peu inclusive

Depuis la fin de la guerre du Biafra, la croissance économique du Nigeria a été dynamique mais très volatile. A la faveur de la modification de la structure productive de son économie (cf. partie 2), le régime de croissance s'est stabilisé à partir de la fin des années 1990. Ainsi, le rythme soutenu de la croissance économique du pays a permis une progression significative du

niveau de richesse par habitant, lequel a plus que doublé en termes réels depuis le début de la décennie 2000. Il est évalué à plus de 3 000 USD en 2013, ce qui fait du Nigeria un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI). Toutefois, ce régime de croissance reste fondamentalement non inclusif. En effet, le pays est caractérisé par un niveau de pauvreté national élevé, avec 62 % de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (1,25 USD par jour en PPA)<sup>[10]</sup>. En comparaison avec les pays de la même tranche de revenu, le taux de pauvreté au Nigeria est parmi les plus élevés (22 % pour les PRITI au seuil de 1,25 USD en PPA, en 2011). Aussi, la proportion de Nigériens vivant sous le seuil de pauvreté n'a que très peu évolué lors de la dernière décennie de croissance soutenue de l'activité, ce qui constitue un des éléments qui étaye ce caractère faiblement inclusif de la croissance du pays : alors que le niveau de richesse nationale produit a plus que triplé en termes réels depuis 2000, le taux de pauvreté n'a que faiblement diminué (61,8 % de la population en 2004). Parallèlement, l'indice de Gini (qui reflète les inégalités des revenus) apparaît élevé (43 en 2010<sup>[11]</sup>) et évolue défavorablement depuis 2004. La distribution des revenus est donc particulièrement concentrée : les 20 % des Nigériens les plus riches détiennent 49 % du revenu national brut, quand les 20 % les plus pauvres n'en détiennent que 5 %.

Ces inégalités de revenus sont cohérentes avec la persistance des inégalités régionales : les taux de pauvreté dans les régions du nord et du sud représentent respectivement 72 et 52 % (au seuil de 1,25 USD en PPA). Ces disparités sont la conséquence d'un développement économique très inégal et en faveur de trois régions principales. En effet, le développement des trois principaux pôles d'activités que sont Abuja (capitale administrative au centre du pays), Lagos (capitale économique, au sud-ouest) et Port Harcourt (région pétrolière, au sud-est) a généré une irrésistible polarisation des revenus : ceux-ci représentent plus de 32 % de la richesse nationale produite. Le différentiel de richesse produite entre les Etats du nord et du sud (hors la capitale Abuja), est de l'ordre de 2,8<sup>[12]</sup>. Bien que les Etats du sud soient les plus peuplés, le niveau de richesse par habitant reste largement favorable à ces derniers. Les écarts enregistrés sont évalués en moyenne entre 1 à 3, entre les Etats du nord et du sud. En dynamique, les taux de pauvreté et des indices de Gini évoluent défavorablement dans les régions du nord (contrairement aux régions du sud ; cf. Banque mondiale, 2014). Les cartes 2 et 3 offrent un aperçu de ces disparités et des trajectoires de croissance décollées entre régions.

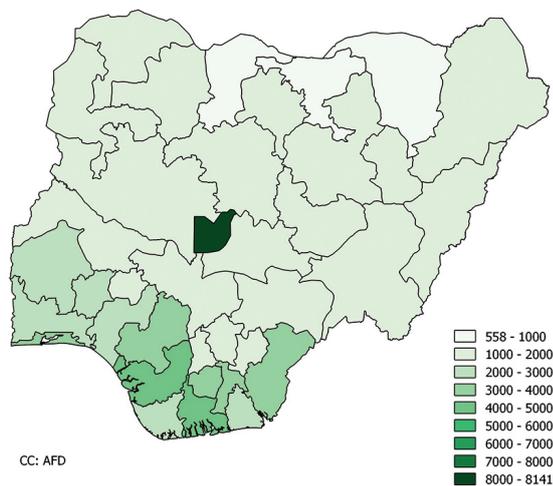
[10] Selon la Banque mondiale, le taux de pauvreté au seuil de 2 USD en PPA représentait, en 2010, 82,2 % de la population.

[11] Plus l'indice de Gini est proche de 100, plus les inégalités de revenus sont importantes.

[12] Les données les plus récentes sur les produits intérieurs bruts (PIB) par Etats datent de 2010. On ne fera référence au niveau de richesse par Etat qu'en termes relatifs, et non en termes absolus car la révision de l'année de base (en mars 2014) contribue à modifier ces données nominales.

Carte 2

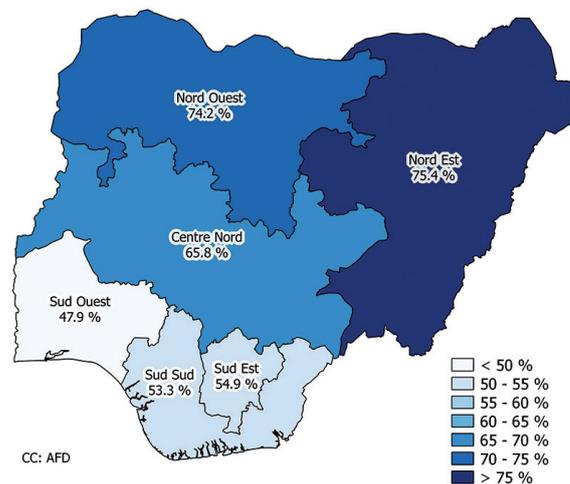
Répartition du niveau de richesse par habitant (en millions USD, 2010)



Sources : Bureau national de la statistique du Nigeria (NBS) et AFD.

Carte 3

Répartition du taux de pauvreté (seuil de 1,25 USD en PPA)



Sources : NBS (Harmonized Nigeria Living Standards Survey [HNLSS] 2009-2020) et AFD.

A ces disparités d'ordre économique, s'ajoutent celles d'ordre sociale et, en premier lieu, le niveau d'éducation et de formation (carte 4). L'accès à l'éducation primaire au Nigeria (taux de scolarisation primaire à 64 %), faible en comparaison avec les autres pays d'Afrique subsaharienne (76 %), apparaît encore plus difficile dans les Etats du nord du pays, avec des

écarts de l'ordre de 10 points de pourcentage par rapport au reste du pays (tableau 1). Dans les zones rurales, les enfants sont faiblement scolarisés, avec un taux de fréquentation estimé à 51,8 % en 2013 (contre 71,2 % en milieu urbain ; cf. USAID et al., 2013) ; en période de récolte, les filles surtout manquent très fréquemment l'école (Renouard, 2010).

Tableau 1 Taux de scolarisation primaire et secondaire (net, en %), dépenses de santé (en % des dépenses du gouvernement) et espérance de vie à la naissance (en années)

	Nigeria (2010)	PRITI (2012)	Afrique subsaharienne (2012)
Taux de scolarisation primaire	64 (2010)	87 (2012)	77 (2012)
Taux de scolarisation secondaire	26 (2010)	58 (2012)	32 (2012)
Dépenses de santé	6,6 (2012)	8,7 (2012)	10,8 (2011)
Espérance de vie à la naissance	52,1 (2012)	66,2 (2012)	56,4 (2012)

Source : Banque mondiale, calculs de l'auteur.



Les disparités régionales en termes d'éducation se recoupent avec le taux de chômage, lequel reste nettement plus élevé au nord.

Les indicateurs d'accès à la santé reflètent également les mauvaises performances économiques et sociales du pays. En comparaison avec les pays de la même tranche de revenu et du continent africain, les dépenses publiques de santé (en % des dépenses du gouvernement) restent bien inférieures au Nigeria (tableau 1). Les régions du nord restent les plus défavorisées en termes d'accès à la santé et de qualité des soins. Une lecture régionale de la mortalité infantile permet de constater l'ampleur des de ces disparités : 66 à 89 morts pour 1 000 naissances pour les régions du nord contre 58 à 82 pour les régions du sud. Enfin, compte tenu de son fort taux de croissance de la population (2,8 % en 2013), on estime que le Nigeria comptera 250 millions d'habitants en 2050. Dans ce contexte, les enjeux du développement socioéconomique sont primordiaux.

musulmans), avec des aires géographiques qui correspondent à des appartenances ethnico-religieuses, et il dispose d'importantes ressources énergétiques concentrées dans le sud-est. Si l'exploitation de ces ressources pétrolières et gazières a très fortement contribué au développement économique du Nigeria, la redistribution de la rente associée et le creusement des inégalités ont été, et demeurent l'un des facteurs explicatifs dominants des conflits (Biafra et Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger [MEND] dans le delta, Boko Haram dans le nord). Les appartenances ethnico-religieuses n'ont fait qu'exacerber les tensions autour de l'enjeu que constitue la redistribution de cette rente.

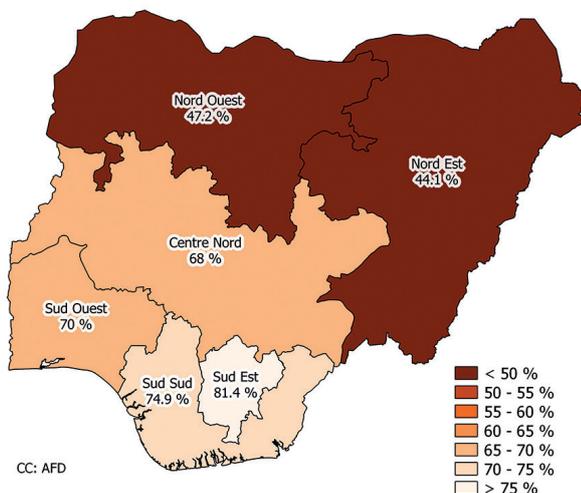
### La polarisation des tensions autour du Delta du Niger, dans le sud du pays

La guerre civile du Biafra (1967-1970) a engendré plus d'un million de morts. Celle-ci a émergé dans un contexte de centralisation du pouvoir fédéral contre la minorité Ibo (à l'est du Delta du Niger), vivant dans les zones pétrolifères. La sécession de trois Etats de l'est du Nigeria a entraîné un conflit armé et un blocus territorial (qui a entraîné des épisodes de famines).

Par la suite, ces régions pétrolifères ont été le théâtre d'autres formes de violence cristallisées par les enjeux autour d'une meilleure redistribution des revenus de l'industrie pétrolière et gazière, en faveur des populations locales. A titre d'exemple, la violence liée à l'activité pétrolière dans le Delta du Niger aurait conduit à une moyenne de 1 000 morts par an, entre 1999 et 2004 (Hamilton et al., 2004). Celle-ci a émergé en raison des pollutions environnementales engendrées par l'industrie pétrolière et ses conséquences néfastes pour la santé (notamment par le « torchage du gaz »), et du sentiment de certains groupes ethniques locaux (Ijaws et Ogonis, en particulier) d'être victimes d'injustices économiques. L'apparition d'un mouvement militant de lutte contre ces formes d'injustices en 2004 (MEND) a accentué les tensions. Celles-ci se sont traduites par des enlèvements d'expatriés de multinationales (avec demande de rançons), d'attentats à la bombe, de sabotages de pipelines, de détournements de cargaisons de pétrole brut... Les actes de violences se sont multipliés à partir de 2007 lorsque les forces armées ont tenté de neutraliser le MEND (puis, à la suite d'enlèvements de militaires en mai 2009). L'amnistie signée en août 2009 a permis d'apaiser les tensions et a conduit à la mise en place d'un ensemble d'initiatives visant à mieux allouer les revenus du pétrole (versement d'une redevance de 10 % sur les bénéfices de *joint-ventures* pétrolières), à améliorer les conditions sociales des habitants du Delta (programmes de

#### Carte 4

#### Répartition du taux d'alphabétisation (2013)



Sources : Nigeria Demographic and Health Survey, 2013 et AFD.

### 1.3. Une violence historique et des tensions qui pèsent sur le contexte sociopolitique

Depuis son accession à l'indépendance (1960), le Nigeria a connu des épisodes réguliers de violence. Ceux-ci trouvent leur source dans les spécificités géographiques et ethnologiques du pays : il est vaste (grand comme plus de deux fois la France), sa population est très hétérogène (plus de 250 ethnies, une répartition quasi égale entre chrétiens et

construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes). Parallèlement, les entreprises pétrolières favorisent des politiques sociales internes (sous la pression de syndicats puissants et bien organisés), en ayant recours à des sous-traitants et fournisseurs locaux et en développant des actions à visée économique autour de leurs sites de production (Giraud et Renouard, 2010). Bien que les conflits se soient amoindris depuis la signature de l'amnistie, les violences perdurent avec le développement des actes de piraterie à l'initiative du MEND et de vol de pétrole dans les sites offshore (environ 300 000 barils de pétrole brut sont volés chaque jour dans les eaux situées au large du Nigeria, soit l'équivalent de 20 % de la production nationale ; cf. Beyond Ratings, 2015).

### Un cycle de violence dans le nord alimenté par Boko Haram et la répression de l'armée

Dans le nord-est du pays, c'est le groupe terroriste Boko Haram (créé en 2002 à la suite d'une scission de son fondateur Mohamed Yusuf avec le mouvement Izala, apparu en 1978), d'inspiration salafiste, qui s'est inscrit dans une posture de défiance vis-à-vis de l'Etat au sens large et de ses représentants, sur fond de révolte sociale. La secte recrute essentiellement parmi les exclus de la croissance et base sa révolte sociale sur une application d'un projet politique islamiste, nourrie par les désillusions de la transition démocratique depuis 1999. Selon Yusuf, c'est précisément parce que la charia a été mal appliquée (notamment dans l'Etat du Borno) que les inégalités et les injustices sociales se sont maintenues, voire accrues<sup>[13]</sup>. Voilà pourquoi (jusqu'en 2009, cf. *infra*), les actions de la secte étaient centrées sur un affrontement dans le champ du politique et les attaques visaient les institutions gouvernementales, les représentants de l'Etat nigérian et une partie de la population, considérée comme des « *mauvais musulmans* » (ces derniers sont les premières victimes de la secte).

La répression des forces armées, en 2009, s'est traduite par la mort de plus de 800 membres de la secte et par l'arrestation, puis l'exécution filmée, de Yusuf. Depuis lors, le mouvement a basculé dans une dynamique de violence frénétique, lorsqu'Abubakar Shekau en a pris la tête<sup>[14]</sup>. L'élargissement progressif des aires géographiques d'origine (hors des frontières du Borno) et des cibles visées, en particulier les prisons, les banques, les mosquées et les églises, puis des populations civiles (musulmanes principalement,

et chrétiennes), ont généré des pertes humaines considérables. Le recours croissant aux attentats suicides, spécificité du mouvement Boko Haram par rapport à ses précurseurs islamistes (Pérouse de Montclos, 2012), et la répression féroce de l'armée, n'ont fait qu'accroître les pertes humaines (près de 80 000 personnes ont péri dans des attaques publiques violentes depuis 2006, cf. graphique 1). Les initiatives brutales des forces armées nigérianes ont même renforcé les rangs du mouvement, qui se présente comme protecteur de la population (Pérouse de Montclos, 2014a). L'incapacité de l'armée nigérianne à endiguer la progression de Boko Haram serait le fait de deux facteurs. Le premier serait lié à des détournements d'une partie du budget de l'armée : alors qu'il s'élevait à 5,8 Mds USD pour l'année 2014, une centaine de millions seulement ont servi à financer des opérations sur le terrain (Pérouse de Montclos, *ibid.*). Le deuxième facteur, corolaire du premier, est l'émergence de mutineries et de tensions internes entre les soldats et leur hiérarchie, en raison également du manque d'équipements et des dysfonctionnements répétés.

Enfin, un autre type de violence, observé dans le Middle Belt (régions centrales), est lié à la compétition pour l'accès à la terre, notamment entre agriculteurs et éleveurs (les premiers étant principalement chrétiens et les seconds musulmans). Les différences religieuses et ethniques sont instrumentalisées comme nature des conflits alors que, fondamentalement, c'est autour du foncier que se cristallisent les litiges.

L'environnement régional est également exposé à des tensions aux frontières. Historiquement et après les indépendances africaines, toutes les armées de la région ont combattu le Nigeria à un moment donné, à l'exception du Niger : interférences du Nigeria lors des guerres civiles tchadiennes (fin des années 1970), conflit en 1994 avec le Cameroun à propos d'une frontière disputée le long de la péninsule pétrolière de Bakassi (Pérouse de Montclos, 2015)... Aujourd'hui, les effets de ruissèlement de Boko Haram sont visibles aux frontières des pays voisins du Nigeria. Les proximités culturelles et ethniques, ainsi que la porosité des frontières, expliquent la présence de la secte au-delà de son fief de l'Etat du Borno : peuples de l'Adamawa au Cameroun, du Kanem-Borno au Niger et au Tchad. Toutefois, les ramifications du groupe terroriste

[13] Extrait de Pérouse de Montclos (2012) : « Dans son livre, Mohammed Yusuf appelle surtout à désobéir et à se soulever contre les musulmans tyranniques et corrompus qui n'appliquent pas correctement la charia. Il n'est pas question de tuer les chrétiens ou les juifs. »

[14] Depuis 2009, Boko Haram s'est fragmenté avec la création d'Ansaru, mouvement qui condamne les attaques contre les populations civiles musulmanes.



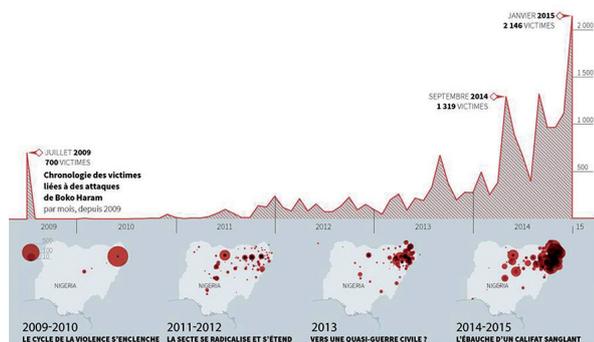
vers les groupes djihadistes dans la zone sahélienne seraient limitées. L'internationalisation de la réponse à la menace terroriste (avec l'intervention tchadienne, camerounaise et nigérienne) a contribué à internationaliser le mouvement Boko Haram et accentuerait les tensions aux frontières (Pérouse de Monctlos, 2015). La bonne coordination des armées, depuis février 2015, a toutefois permis de faire reculer Boko Haram.

La violence est donc prégnante au Nigeria, l'un des pays les plus violents au monde (20 homicides pour 100 000 habitants en 2012, graphique 2). Compte tenu de ce contexte tumultueux, un ensemble de facteurs semblent particulièrement négatifs pour la stabilité de l'environnement sociopolitique du pays :

- la poursuite de la violence extrême du groupe terroriste Boko Haram, même si les victoires emportées depuis février grâce à la coalition des armées du Tchad, du Niger et du Cameroun et à la détermination récente des forces armées nigériennes, semblent limiter le risque de propagation de cette violence dans le pays et sur les pays voisins ;
- en cas de poursuite des tensions aux frontières des quatre pays concernés, des risques de conflit régional ne peuvent être écartés à terme. Le nouveau président Buhari fera néanmoins de la lutte contre Boko Haram l'une de ses priorités et poursuivra sans doute la coopération militaire entamée avec succès avec ses voisins ;
- l'incertitude du processus électoral semble en grande partie écartée après un scrutin présidentiel qui s'est déroulé pacifiquement (le 28 mars 2015) et qui valide une alternance politique à la tête de la fédération ;
- enfin, l'éventuelle remise en cause du programme d'amnistie du MEND par le nouveau président pourrait faire renaître des tensions et des violences dans le Delta.

Carte 5

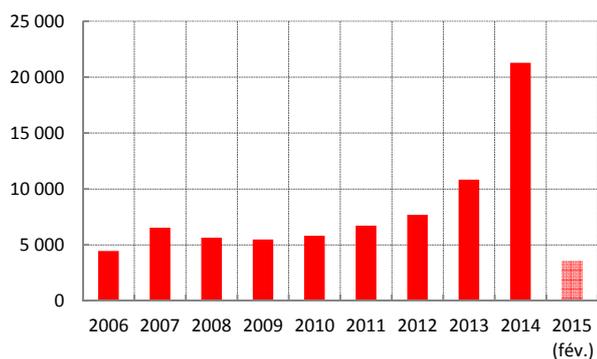
La violence de Boko Haram



Source : Grandin et al. (2015).

Graphique 1

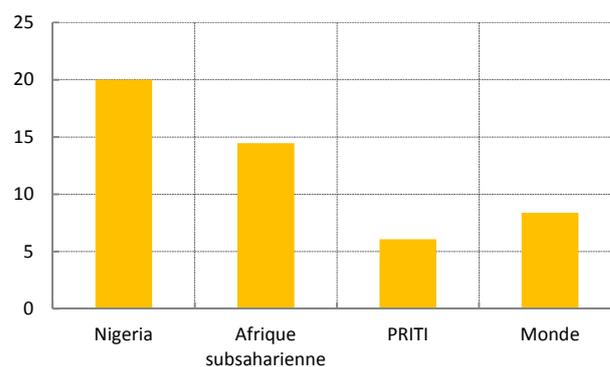
Nombre de morts au Nigeria dans des événements publics violents entre 2006 et février 2015



Sources : Nigeria Watch.

Graphique 2

Taux d'homicide par an pour 100 000 personnes (2012, comparaison internationale)



Sources : World Development Indicators (WDI), calculs de l'auteur.

## 2. Une économie dynamique mais dépendante du secteur pétrolier

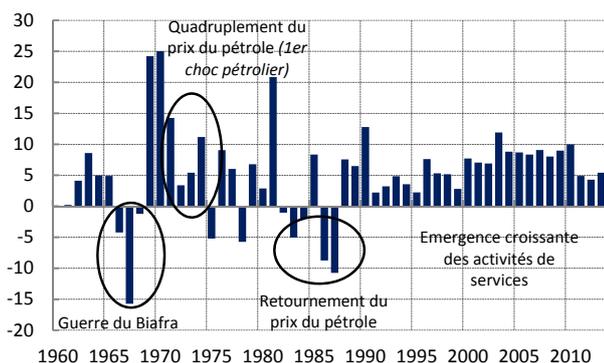
### 2.1. Une croissance économique soutenue et moins volatile

A partir du début des années 1970, à la fin de la guerre civile du Biafra (1967-1970), le régime de croissance du Nigeria s'est inscrit dans une phase dynamique. Celui-ci coïncidait avec la hausse significative de la production de pétrole, l'une des ressources majeures pour le pays. En effet, l'histoire économique du Nigeria, après son indépendance (1960) et pendant plus de trois décennies, est intimement liée au pétrole<sup>[15]</sup>. En outre, entre 1970 et 2013, le rythme de croissance a évolué à un rythme annuel assez soutenu (4,4 %) mais a connu des régimes déséquilibrés (graphique 3). Le caractère volatil du régime de croissance du pays jusqu'au début des années 2000 illustre le degré d'exposition de son industrie à l'évolution des cours internationaux du pétrole.

#### Graphique 3

##### Taux de croissance du PIB réel et taux de croissance annuel moyen (en %)

Note : les données ont été rétropolées par le Fonds monétaire international (FMI) à partir de 1980, à la suite de l'exercice de rebasage du PIB, dont le premier point commence en 2010.



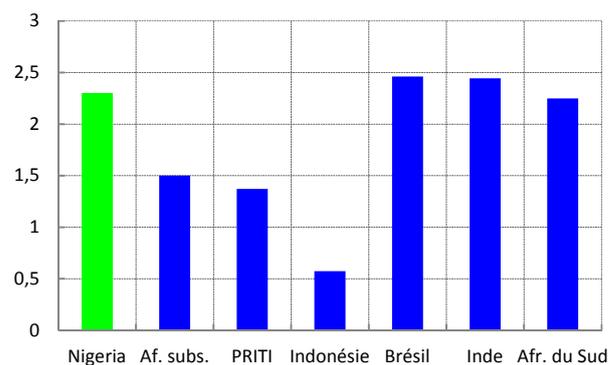
Sources : WDI et World Economic Outlook (WEO) ; calculs de l'auteur.

Dès son accession à l'indépendance, le Nigeria a mis en place une politique d'import-substitution (avec des initiatives pour développer l'industrie agroalimentaire, le textile notamment) et d'industrialisation lourde (pétrole, gaz, ciment, acier). Le quadruplement des prix des hydrocarbures, en 1973, a fini d'évincer le modèle classique d'accumulation fondé sur l'agro-exportation par l'industrie du pétrole (Bach *et al.*, 1988). Depuis lors, et jusqu'aux années 2000, la croissance économique du Nigeria évolue au rythme des cours internationaux du pétrole et apparaît peu résiliente aux chocs extérieurs.

L'émergence des activités de services découplées du secteur pétrolier, à la fin des années 1990 et plus particulièrement au début des années 2000, a toutefois permis de stabiliser le régime de croissance. La croissance annuelle moyenne depuis une décennie est évaluée à 6,8 % et semble beaucoup moins erratique que par le passé (écart-type de 2,2 entre 2005 et 2013, contre 7 entre 1980 et 2000). La volatilité du régime de croissance est désormais comparable à des économies émergentes comme le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du Sud (graphique 4).

#### Graphique 4

##### Écart-type du taux de croissance réel du PIB entre 2005 et 2013 (en %)



Sources : WDI et WEO ; calculs de l'auteur.

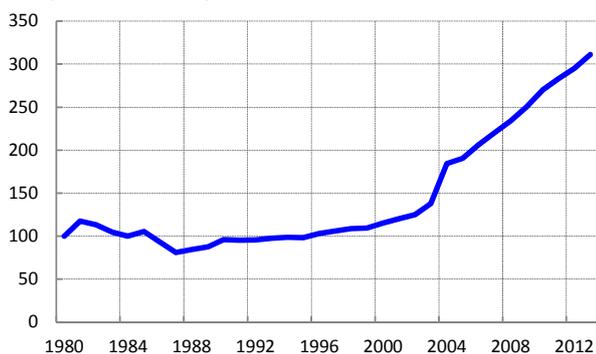
[15] La production pétrolière du Nigeria a démarré en 1958 (au rythme de 6 000 barils par jour, contre plus de 2 millions aujourd'hui), après la découverte de gisements pétroliers importants autour du Delta du fleuve Niger par Shell et BP (Sébille-Lopez, 2005).



La révision des comptes nationaux du Nigeria, en mars 2014, a fait apparaître que le pays était devenu la première économie du continent africain et a conduit à une revalorisation nominale du niveau de la richesse nationale produite de près de 90 % en 2013 (à 522 Mds USD en prix courants, cf. section 2.2). Ceci a eu pour conséquence d'augmenter mécaniquement le niveau de richesse par habitant, évalué à plus de 3 000 USD en 2013, et de faire pleinement du Nigeria un PRIT<sup>[16]</sup>. Ainsi, le caractère soutenu du régime de croissance a permis une progression significative du niveau de richesse par habitant, lequel a plus que doublé en termes réels depuis le début de la décennie 2000 (graphique 5). La dynamique de croissance a permis partiellement d'inscrire le Nigeria dans un processus de convergence avec la moyenne des économies mondiales depuis lors (graphique 6). Celle-ci croît à un rythme moins soutenu que les pays de la même tranche de revenu mais reste plus élevée que les économies du continent africain.

Graphique 5

PIB par tête en PPA  
(prix constants, base 100 en 1980)

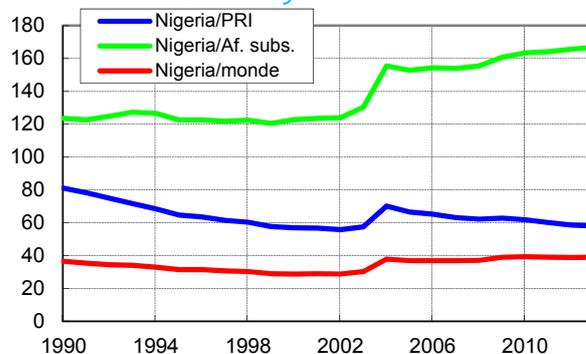


Sources : WDI, calculs de l'auteur.

En dépit de la forte progression du PIB par habitant au niveau national, les trajectoires de croissance au niveau régional semblent avoir évolué distinctement. La carte 2 illustre le caractère déséquilibré de la création de la richesse nationale au Nigeria. Ainsi, le développement des trois principaux pôles d'activité que sont Abuja (capitale administrative au centre du pays), Lagos (capitale économique, au sud-ouest) et Port Harcourt (région pétrolière, au sud-est) a généré une remarquable polarisation des revenus, avec une contribution à plus de 32 % de la richesse nationale produite. Aussi, bien que les États du sud soient les plus peuplés, le niveau de richesse par habitant leur reste largement favorable (avec des écarts enregistrés en moyenne entre 1 à 3, entre les États du nord et du sud, cf. partie 1)<sup>[17]</sup>.

Graphique 6

PIB par tête en PPA (prix constants, en % du PIB/tête moyen)



Source : WDI, calculs de l'auteur.

## 2.2. Une économie plus diversifiée mais qui présente de fortes insuffisances en infrastructures

### 2.2.1. Un modèle de croissance qui s'est modifié depuis 1990

L'exercice de mise à jour statistique des comptes nationaux, dont les résultats ont été publiés en mars 2014, n'avait pas été entrepris depuis 1990. Cette révision met en évidence les changements de structure de l'économie nigérienne entre 1990 et 2010 (année de base des nouveaux comptes nationaux) qu'il convient de décrire et de comparer. Le travail statistique de rétopolation des données historiques permettant de faire converger les deux « années de base » (1990 et 2010) n'est pas encore finalisé par le NBS au moment de la rédaction de ce rapport (et remonte à l'année 2010).

Tableau 2 Parts sectorielles du PIB

Secteurs	1990	2010
Pétrole et gaz	35,8	15,5
Agriculture	31,5	24,0
Industrie (hors pétrole)	7,7	10,3
Services	25,0	50,2

Source : NBS, FMI, calculs de l'auteur / les données de 1990 sont tirées du Selected Issues du FMI daté du 15 septembre 1998.

[16] Avec un niveau de richesse par habitant de 1 280 USD en 2011, le Nigeria faisait déjà partie de cette classe de pays, mais se situait à la limite de celle des pays à faible revenu (1 025 USD).

[17] Il est à noter que l'impact macroéconomique direct des troubles de Boko Haram dans les quatre principaux États concernés (Yobé, Borno, Adawama et Gombe) serait relativement faible, ceux-ci représentent moins de 8 % de la population totale (recensement 2006) pour une contribution à la richesse nationale évalué à 4 %.

La lecture de ce tableau révèle que la structure de l'économie du Nigeria s'est fortement modifiée. En 1990, l'industrie pétrolière, essentiellement extractive, était le secteur dominant de l'économie et représentait 36 % du PIB. Cette proportion reste, certes, importante, mais en recul par rapport à celle qui prévalait dans les années 1980 (environ 50 % du PIB) (FMI, 1998). Ce mouvement de recul entamé à la fin des années 1980 – notamment à la suite de la mise en place d'un programme d'ajustement structurel par le FMI en 1986<sup>[18]</sup> – s'est ensuite poursuivi, avec une diminution du poids du secteur pétrolier dans le PIB de près de moitié, en 2010 (15,5 % du PIB). Parallèlement, les revenus d'activités liées à l'industrie pétrolière ont alimenté la croissance du secteur des services (et de la construction ; cf. Bach *et al.*, 1988), lequel est devenu le premier secteur de l'économie et représente plus de 50 % du PIB. Il convient toutefois, d'apporter deux éléments de modération. Tout d'abord, certaines activités de services existaient en 1990 mais n'étaient pas ou mal comptabilisées (certaines activités liées à la santé, aux services d'information et de communication, aux services scientifiques et techniques). Aussi, selon le FMI, l'économie nigérienne, qui a enregistré un rythme de croissance très dynamique depuis 1990 (6 % entre 1990 et 2013, en termes réels, à partir d'une rétopolation), aurait plutôt évolué à un rythme moindre, entre 3 et 3,5 % par an, si les activités de services qui existaient alors avaient été mieux comptabilisées. En outre, la faiblesse relative du secteur extractif pétrolier et gazier par rapport à son niveau historique doit être tempérée car elle ne prend pas en compte des activités de services liées à celui-ci (effets indirects induits par l'activité pétrolière qu'il est difficile d'estimer rigoureusement).

### Essor des activités de services

La dernière révision des comptes nationaux met en évidence une économie plus diversifiée qu'elle ne l'avait été lors des précédentes décennies, avec la significative et dominante contribution des activités hors pétrole, à la croissance totale (cf. tableau 3 et graphique 7). Celle-ci était déjà observée avant l'exercice de rebasage depuis la fin des années 1990, mais l'introduction de nouvelles activités de services (divertissement et récréatifs, recherche, brevets...), de commerce et l'industrie agroalimentaire ont mécaniquement pesé dans la contribution de ces secteurs à la croissance du PIB.

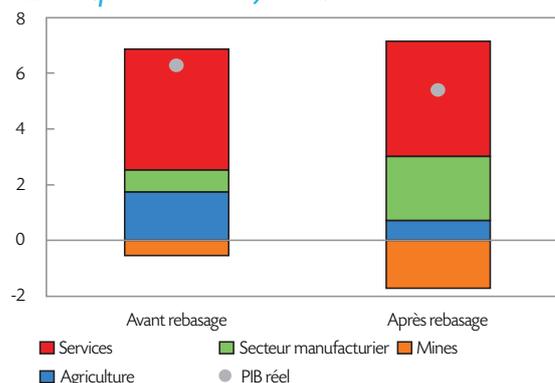
Tableau 3 Parts sectorielles du PIB en 2012 (en %)

Secteurs	Ancienne base (base 1990)	Nouvelle base (base 2010)
Pétrole et gaz	37,0	15,8
Agriculture	33,1	22,1
Manufacture	1,9	7,4
Construction	1,3	3,1
Services	24,0	42,3
Autres	2,7	9,3

Source : NBS, calculs de l'auteur.

### Graphique 7

Contribution sectorielle à la croissance du PIB en 2013 (prix constants, en %)



Source : FMI (AIV).

Plus précisément, les activités de services qui ont connu un essor important depuis le début des années 2000 sont celles des télécommunications (8,3 % du PIB en 2013), en lien avec le développement de la téléphonie mobile, de l'immobilier (7,7 % du PIB) et du divertissement (film, musique, création à 2 % du PIB). La moindre contribution du secteur agricole à la croissance de l'activité est cohérente avec la faible évolution du taux de pauvreté dans les zones rurales du Nigeria (cf. partie 1). Aussi, l'analyse de l'évolution structurelle de l'économie du pays soulève une problématique majeure : le développement soutenu des activités de services, principalement urbaines, et le recul des activités économiques en zones rurales, confirment la dynamique de polarisation des revenus d'activités, laquelle semble irrémédiable. Les autorités envisagent la mise en œuvre des politiques publiques de développement du secteur agricole et de l'industrie

[18] Le gouvernement nigérien a mis en œuvre un ensemble de recommandations du FMI en 1986 : dévaluation *de facto* du naira, libéralisation des importations et suppression de subventions de produits pétroliers.



agroalimentaire, basées sur les avantages comparatifs, dans le cadre d'un plan de développement industriel<sup>[19]</sup> (selon le FMI, ce secteur présenterait un potentiel de développement économique très important). Toutefois, la dynamique et les tentatives de diversification de l'économie du Nigeria sont contrariées par des contraintes structurelles liées au niveau de l'éducation et à ses disparités régionales (qui pèsent sur les gains de productivité des secteurs déjà existants) ainsi que celles liées au déficit en infrastructures (cf. section 2.2.2). La réduction des recettes fiscales pétrolières, en raison de la baisse des cours du pétrole (contraction de 50 % entre juin 2014 et février 2015), a contraint le gouvernement fédéral à reporter des dépenses sociales (éducation notamment) et certains investissements (cf. partie 3).

### Un secteur pétrolier et gazier qui reste déterminant

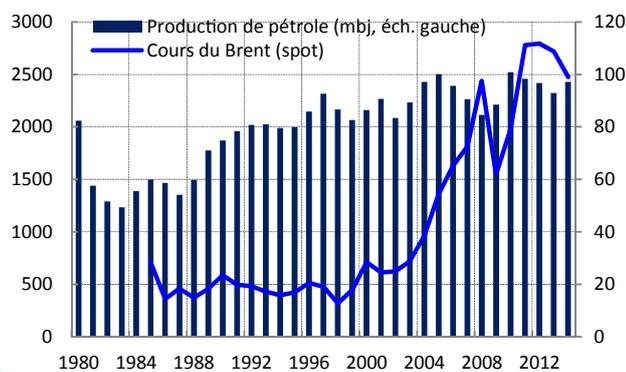
Malgré la baisse technique de la part du secteur pétrolier dans la création de richesse nationale, celui-ci reste majeur pour le Nigeria (plus de 70 % des recettes fiscales de l'Etat fédéral, plus de 90 % des exportations de biens et dépendances de certains services associés). Le secteur extractif pétrolier, qui représente

l'essentiel du secteur (en raison d'une capacité de raffinage très faible), a généré, en termes de valeur marchande, 55 Mds USD par an entre 2000 et 2013 (avec une hypothèse de prix du baril à 65 USD). Sur cette rente marchande, l'Etat fédéral prélève 55 %, le solde étant consacré aux investissements, aux dépenses d'exploitation et aux opérations de trésorerie (*cash flows*) de l'ensemble des opérateurs<sup>[20]</sup>.

Aussi, au regard des ressources énergétiques du pays – pétrole et gaz essentiellement – le pays présente un potentiel de développement important. Les réserves considérées comme prouvées de pétrole et de gaz représentent respectivement 40 et 150 années des niveaux actuels de production et plusieurs centaines d'années dans les deux cas des niveaux de consommation domestique<sup>[21]</sup>. Le Nigeria se place donc parmi les grands pays producteurs et exportateurs d'énergie fossile. Les zones de réserves prouvées et de production se trouvent essentiellement dans le Delta du Niger et la région de Port Harcourt, et dans le Golfe de Guinée (sites *onshores* et *offshores*). Depuis le début des années 1970, la production du pétrole stagne entre 2 et 2,5 millions de barils par jour (mbj), soit significativement en-dessous d'un potentiel estimé à 4 mbj, selon Beyond Ratings.

Graphique 8

Production de pétrole (en mbj) et cours du pétrole (Brent-prix spot)



Sources : British Petroleum (BP) et Agence internationale de l'énergie (AIE); calculs de l'auteur.

Tableau 4 Estimation des vols/ pertes par pays (2011)

Pays	Milliers de barils par jour	Méthodes principales
Colombie	0,4	Vol sur les pipelines d'Ecopetrol
Indonésie	1	Vol sur les pipelines de Pertamina dans le sud de Sumatra
Irak	10	Contrebande à partir du Kurdistan vers l'Iran et (probablement) la Turquie
Mexique	10	Vol de condensats sur pipelines
Russie	150	Vol sur les pipelines de Transneft, part. au Dagestan
Nigeria (2012)	250	Vol sur les pipelines
TOTAL	421,4	

Source : FMI (tiré de l'AIV de 2014).

[19] Le développement de produits agricoles et agroalimentaires prévu par ce plan sont, à titre d'exemple, l'huile de palme, le caoutchouc, le sucre et le riz (*Nigeria Industrial Revolution Plan : 2013-2017*).

[20] La production en zone *onshore* est organisée sous le régime d'accord en *joint-venture* entre l'entreprise nationale NNPC et les multinationales (Shell, ExxonMobil, Chevron Total, Agip...). Cette part a tendance à se réduire au profit de l'extraction en eaux profondes (zone *offshore*), soumis au régime *Private Sharing Contracts* (PSC), moins rémunérateur pour l'Etat nigérian (AFD, 2008).

[21] Les estimations en provenance de l'industrie chiffrent les ressources ultimes de pétrole brut (la totalité des ressources exploitables passées, présentes et futures) à environ 100 milliards de barils, soit environ 70 milliards de barils restant à extraire, sachant que 32 milliards de barils environ ont déjà été extraits à ce jour. Pour le gaz, les réserves sont estimées à 55 milliards de barils, dont environ 3,5 ont été extraits à ce jour (Beyond Ratings, 2015).

Ce décalage entre production de pétrole effective et potentielle peut être expliqué par les perturbations sur les sites de production (vols par siphonages sur les sites *onshores* par la population du Delta du Niger, opérations paramilitaires sur les sites *offshores*) et l'instabilité du cadre contractuel (déficit de transparence et de gestion des opérations). Aussi, selon les estimations du FMI, les vols et pertes sur la production de pétrole ont représenté entre 2003 et 2012 environ 150 000-200 000 barils/jour (pertes les plus importantes en comparaison avec d'autres pays producteurs, cf. tableau 4 ; FMI, 2014). Ces pertes ont représenté 150 000 barils/jour en 2014 (contre 250 000 en 2012), ce qui équivaut à une perte de base taxable pour le gouvernement fédéral (avec un prix du Brent à 99 USD en moyenne sur l'année 2014) de l'ordre de 5,4 Mds USD.

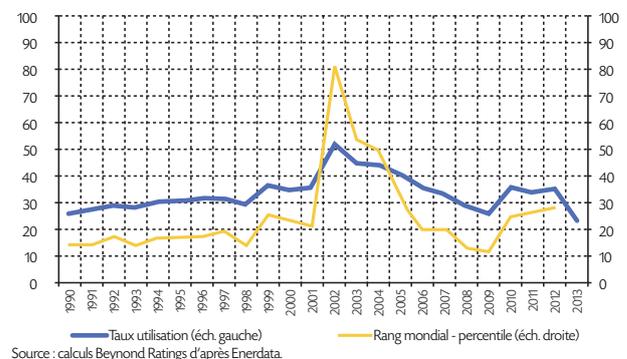
### 2.2.2. Les déficits en infrastructures, une contrainte majeure pour la croissance potentielle

Riche de ses ressources énergétiques et de terres cultivables, le Nigeria présente un potentiel de développement sous-exploité. Le déficit en infrastructures constitue toutefois une contrainte majeure et ne lui permet pas de lever les freins à sa croissance et à son développement. La contrainte fondamentale est probablement l'insuffisance du secteur électrique, dont les capacités limitées de génération d'électricité et les délestages journaliers inhibent le développement de l'activité et la diversification du secteur productif. En effet, le secteur électrique délivre actuellement entre 4 000 et 5 000 mégawatts (MW), contre une puissance installée de près de 9 000 MW<sup>[22]</sup>. Ce faible taux d'utilisation des capacités électriques s'explique essentiellement par une sous-alimentation (en gaz, en particulier) des infrastructures électriques (graphique 9). Les capacités productives du secteur ne permettent donc pas de répondre à la demande d'électricité (au moins deux fois supérieures) et, avec un réseau de distribution insuffisant, excluent l'accès à l'électricité à plus de 50 % de la population. Parallèlement, la fourniture de l'électricité apparaît de mauvaise qualité puisque le Nigeria présente les valeurs parmi les plus élevées du monde en termes de nombre d'interruptions (25 par mois en moyenne en 2007) et de durée d'interruption (plus de 8 h en moyenne). Dans ce contexte, 75 % des entreprises considèrent la fourniture d'électricité comme une contrainte majeure et 25 % de la génération électrique totale est le fait de l'autoproduction, en 2013. La qualité de l'offre d'électricité au Nigeria figure parmi les plus mauvaises au monde : le pays se classe à la 141<sup>e</sup> position sur 144 pays en 2014, selon le Forum économique mondial (graphique 11). Pourtant,

les ressources gazières du pays sont très abondantes (estimées à 55 Mds de barils). L'exploitation de ces ressources (et du potentiel de liquéfaction du gaz et de l'hydroélectricité, largement sous-exploité) et la mise en place de grandes infrastructures électriques pour améliorer la production électrique sont la clé pour accélérer le régime de croissance et permettre la diversification du secteur productif.

#### Graphique 9

##### Performances absolue et relative du secteur de la génération électrique (en %)



Source : Enerdata, calculs Beyond Ratings.

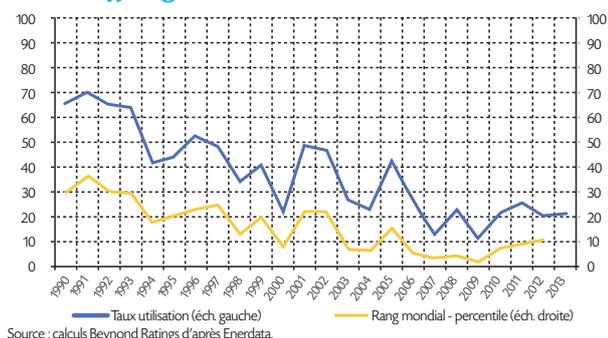
Parallèlement, les capacités de raffinages restent faibles, alors que le pétrole brut nigérian est léger et de bonne qualité (avec une basse teneur en soufre, donc simple à raffiner). Celles-ci couvrent 440 000 barils/jour (pour une production d'environ 2,5 mbj). Le niveau d'utilisation des capacités de raffinage figure parmi les plus bas du monde (à 20 %) et classe désormais le Nigeria parmi les 10 % des pays les plus inefficaces, voire sinistrés, en matière de raffinage (Beyond Ratings, 2015). Ce taux n'a cessé de décliner au cours des deux dernières décennies et résulte des distorsions liées aux subventions aux prix du pétrole (graphique 10). En effet, la faiblesse des prix des produits raffinés sur le marché domestique nécessite un flux de subvention important de l'Etat fédéral vers les acteurs du raffinage, ceci afin de maintenir un niveau de production cohérent avec les capacités et de satisfaire la demande. Or, la forte hausse du prix du pétrole brut sur le marché international depuis 2003 a décuplé le niveau des transferts publics nécessaires, ce qui a eu pour conséquences de réduire progressivement les volumes de pétrole raffinés pour le marché domestique et d'accélérer l'obsolescence des raffineries. Si l'on ajoute l'existence d'un puissant lobby d'importateurs, qui n'ont aucun intérêt à ce

[22] Selon le ministère de l'Energie, la capacité de génération du secteur électrique est estimée à 20 000 MW d'ici à 2020, grâce notamment aux *Independent Power Producers* (IPP).

que les trois raffineries existantes fonctionnent, on comprend mieux pourquoi le Nigeria est contraint de couvrir 80 % de ses besoins de consommation en produits pétroliers par les importations, lesquelles restent subventionnées par l'Etat fédéral.

Graphique 10

Performances absolue et relative du secteur du raffinage (en %)



Source : Enerdata, calculs Beyond Ratings.

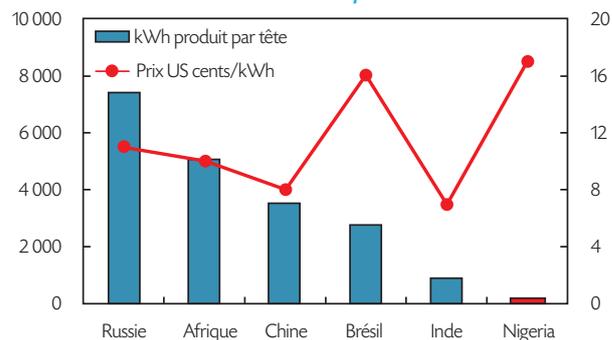
Les insuffisances qui caractérisent le secteur de l'énergie concernent aussi les autres types d'infrastructures physiques du pays, comme l'illustre l'indice de qualité des infrastructures du Forum économique mondial dans son rapport de 2014 : le pays occupe en effet la 134<sup>e</sup> place sur 144 (à titre de comparaisons, l'Indonésie est classée 56<sup>e</sup> et l'Afrique du Sud, 60<sup>e</sup>). Selon ce rapport, ce déficit constitue le premier frein à l'activité pour les agents économiques (appréciation à plus de 26 %), devant la corruption et l'instabilité du cadre politique.

Le gouvernement fédéral envisage un vaste programme d'investissement dans les infrastructures, le *National Infrastructure Investment Program* (NIIP), dont les besoins sont estimés entre 30 et 50 Mds USD par an, pendant 5 ans. Ce large plan est soutenu par le fonds souverain dédié à la gestion des infrastructures (*Nigeria Sovereign Investment Authority*, NSIA), doté de 1 Md USD, et dont 40 % sont dédiés à un fonds d'investissement des infrastructures. Il prévoit la mise en place de projets dans plusieurs domaines (raffineries, gazoduc, lignes de chemins de fer, ports, agriculture, santé...). Toutefois, comme relevé par les services du FMI, l'épargne domestique ne permettrait de financer qu'un tiers de ce plan, le solde devant être comblé par des financements extérieurs. En effet, le taux d'épargne nationale de la première économie africaine est faible (18,6 % du PIB en 2013, dont 16,8 % du PIB du secteur privé), notamment en comparaison avec les pays de la même tranche de revenu (graphique 12). Le gouvernement fédéral a déjà mis en place des partenariats public-privé (PPP) avec le concours de la structure

gouvernementale *Infrastructure Concession Regulatory Commission* (ICRC) pour financer ce type de projets ou réformer le secteur de l'électricité (mise en place en 2011) – avec la privatisation des segments de la production et la distribution, en raison d'une faible capacité budgétaire pour promouvoir les investissements publics (cf. partie 3).

Graphique 11

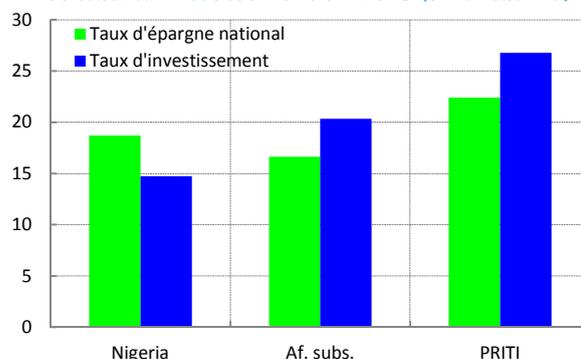
Production d'électricité et prix (2011)



Source : FMI (AIV 2015).

Graphique 12

Taux d'épargne nationale et taux d'investissement en 2013 (en % du PIB)



Source : WDI, calculs de l'auteur.

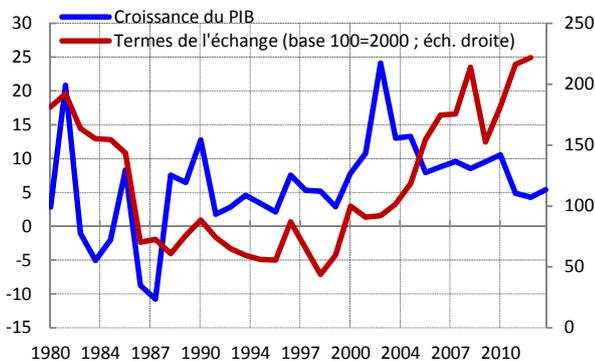
2.3. Un secteur extérieur exposé à la volatilité des cours du pétrole

Concernant les facteurs de la demande du PIB, ce sont principalement les investissements du secteur pétrolier qui ont alimenté les phases de croissance de l'activité dans les 1970 à 1990, lors des cycles qui les ont caractérisés. Parallèlement, le commerce extérieur a également contribué positivement à la croissance du PIB, hors les périodes de chocs exogènes (chocs pétroliers de 1973 et 1979, crise financière internationale de 2008-2009...). Les termes de l'échange

évaluait quasi concomitamment avec la croissance du PIB, jusqu'au début des années 2000, reflétant l'émergence de la contribution d'autres composantes de la demande dans l'évolution de l'activité (graphique 13). Les exportations nettes (exportations de biens et services moins importations) restent toutefois très exposées à l'évolution du cours du pétrole en raison de la nature mono-exportatrice du commerce extérieur nigérian (graphique 14). De ce point de vue, la diversification de l'économie du Nigeria, telle que décrite dans les précédentes sections, apparaît illusoire.

**Graphique 13**

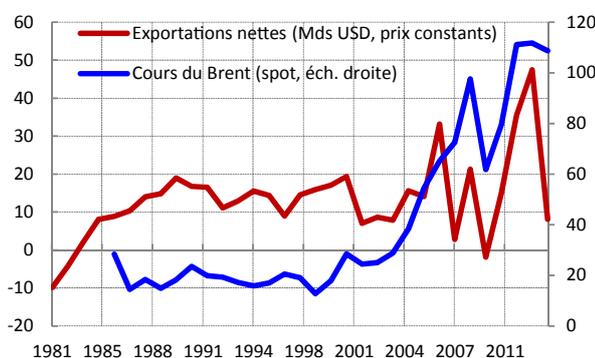
*Croissance réelle du PIB (en %) et termes de l'échange (base 100 en 2000)*



Source : WEO, UN, calculs de l'auteur.

**Graphique 14**

*Exportations nettes de biens et services (en Mds USD, réel) et cours du Brent (spot)*

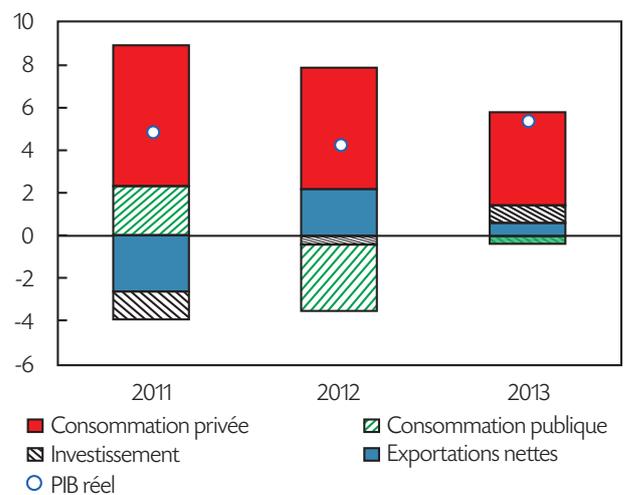


Source : WDI, EIA, calculs de l'auteur.

A partir de la fin des années 1990, et en particulier depuis le début des années 2000, la consommation interne est devenue une composante d'importance croissante pour l'économie du Nigeria, permettant de stabiliser le régime de croissance. C'est aujourd'hui, la composante dont la contribution à la croissance de l'activité est la plus significative (graphique 15).

**Graphique 15**

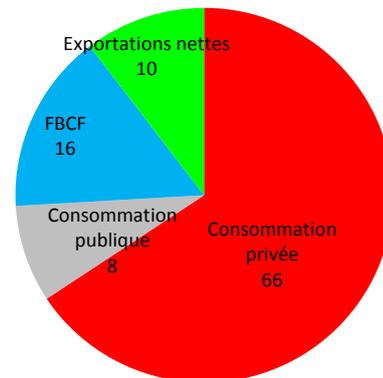
*Contribution des facteurs de la demande à la croissance du PIB (en %)*



Source : FMI (AIV 2015).

**Graphique 16**

*Part des composantes de la demande (en % du PIB, moyenne 2010-2013)*



\* FBCF : formation brute de capital fixe.  
Source : NBS, calculs de l'auteur.



Encadré 1 Effets directs de la baisse des prix du pétrole

La forte contraction des cours du pétrole observée depuis juin 2014 (50 % entre juin 2014 et février 2015) et le caractère durablement bas du prix du baril, à un horizon de moyen terme selon l'AIE, exposent le cadre macroéconomique et financier du Nigeria. Bien que le poids des activités d'extraction ne représente plus que 16 % du PIB en 2013 (contre 37 % en 1990), le secteur pétrolier du premier producteur du continent africain est primordial pour le pays : plus de 70 % des revenus du gouvernement fédéral dépendent de la rente pétro-gazière, qui pèse pour plus de 95 % des exportations de biens. Dans ce contexte, les effets d'une baisse durable du prix du pétrole de 50 % pour le Nigeria se diffusent à travers (i) une baisse des recettes budgétaires issues du secteur énergétique et (ii) une détérioration des termes de l'échange, et donc de la position de la balance des paiements. **Selon le FMI, ces effets simultanés se traduiraient par une réduction du PIB de 1,5 point de pourcentage en 2015** (à 4,8 % après 6,1 % ; estimation à partir d'un modèle *Input-Output* ; FMI, *Selected Issues*, février 2015).

*(i) Diffusion via une contraction des recettes budgétaires*

Ceci est particulièrement significatif pour le Nigeria (estimation d'une réduction des revenus fiscaux du pétrole à 3,4 % du PIB en 2015 après 5,8 % en 2014). Ce pays dispose d'un fonds de stabilisation des revenus du pétrole contracté après la crise internationale de 2008, dont la fonction est de servir d'amortisseur en cas de baisse des recettes budgétaires. Ce fonds, dont le solde enregistré déjà une diminution (estimé à 2 Mds USD à la fin de l'année 2014, soit 0,4 % de PIB, contre 8,6 Mds en 2012, loin du niveau requis de 6,3 Mds USD pour absorber 1/4 d'écart-type sur les revenus du pétrole) est marginal et ne permettra pas de faire face à ce choc exogène. Bien que le déficit budgétaire soit limité (-2,4 % en 2013), les marges de manœuvre sont de l'ordre de deux : creuser le déficit budgétaire et augmenter le taux d'endettement public (10,6 % en 2013) ; réduire certaines dépenses du gouvernement fédéral. C'est cette seconde option qui semble être privilégiée par les autorités – qui ont revu à la baisse l'hypothèse du prix du baril à 65 USD dans le budget 2015 – en ciblant les dépenses en capital. Aussi, le FMI estime que la contraction des cours pourrait **réduire de 40 % les dépenses en capital du gouvernement fédéral** (en termes réels), ce qui pèserait sur le PIB à hauteur de 0,5 point de pourcentage en 2015. En prenant en compte les effets multiplicateurs sur la consommation privée, cet effet est estimé à 2/3 de pourcentage.

*(ii) Diffusion via une détérioration des termes de l'échange*

Du fait de sa base mono-exportatrice, les performances du commerce extérieur sont très dépendantes de l'évolution des cours du pétrole. La forte contraction des cours du pétrole depuis le mois de juin 2014 pénalise donc la valeur des exportations. Toute chose égale par ailleurs, **la contraction des cours du pétrole de 50 % pourrait conduire à détériorer le solde courant de la balance des paiements de plus de 10 points de PIB (avec l'émergence d'un déficit courant d'environ 6 % du PIB)**. A cet effet valeur s'ajoute un effet volume, en raison de la cessation des importations de pétrole brut nigérian par les Etats-Unis en juin dernier (pour plus de détails, cf. partie 5). La contraction des revenus d'exportation de pétrole depuis plusieurs mois a pour conséquence la montée des tensions sur le naira, administré par un régime de flottage dirigé (ce qui a conduit la CBN à dévaluer de 8 % en novembre 2014). Toutefois, la poursuite de la baisse des cours du pétrole et les tensions induites sur les réserves de change, devraient conduire la Banque centrale à dévaluer une nouvelle fois au cours des prochains mois. En effet, une dépréciation du taux de change génère un effet de revenu négatif, ce qui implique une baisse de la consommation des ménages et, donc, impacte négativement la croissance économique. En outre, le pays apparaît résilient à ce choc exogène en raison de la faiblesse de sa dette externe (1,7 % du PIB en 2013). Le FMI estime l'effet de ce choc des termes de l'échange (**baisse de 38 % des recettes d'exportations**) sur la croissance du PIB à **1 point de pourcentage**.

### 3. Solvabilité satisfaisante mais des tensions sur la liquidité

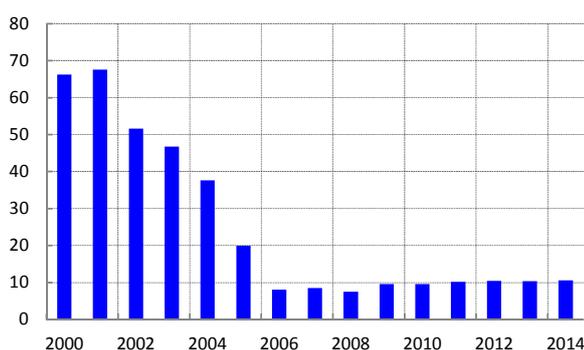
#### 3.1. Une dette publique limitée dont une partie est détenue par les non-résidents

La dette publique totale (gouvernement fédéral et Etats fédérés) est très faible : elle est estimée à 12,4 % du PIB en 2014 avec une part d'endettement extérieur à 1,7 % du PIB contractée à des taux concessionnels et à long terme (auprès d'institutions financières internationales)<sup>[23]</sup>. Elle ne comprend pas la dette des entreprises publiques, à l'instar de la NNPC, qui enregistre des arriérés de paiements très élevés envers les compagnies pétrolières privées qui opèrent dans le pays, dans le cadre de ses obligations contractuelles (cf. encadré 2). Le taux d'endettement public du Nigeria a significativement diminué depuis le milieu des années 2000, à la faveur d'un accord avec le Club de Paris en 2005 (graphique 17). Ce dernier a permis

au Nigeria d'obtenir une annulation du stock de sa dette estimée à 18 Mds USD, soit environ 60 % de sa dette (estimée à 30 Mds en raison de créanciers officiels bilatéraux ; cf. AFD, 2008). Depuis lors, les autorités nigérianes semblent vouloir maîtriser le recours à l'endettement public externe. Avec un endettement public principalement d'origine interne (plus de 85 % du total détenu à 46 % par les banques commerciales), les autorités envisagent à moyen terme de rééquilibrer la part de l'endettement externe à 40 % du total (contre 14 % actuellement). Toutefois, le stock de dette publique totale devrait être limité à 14 % du PIB ; ceci reflète l'aversion des autorités pour la dette extérieure (cf. *supra*) mais aussi une capacité de remboursement limitée (le service de la dette du gouvernement fédéral représente 27 % des revenus du gouvernement fédéral, cf. section 3.2).

Graphique 17

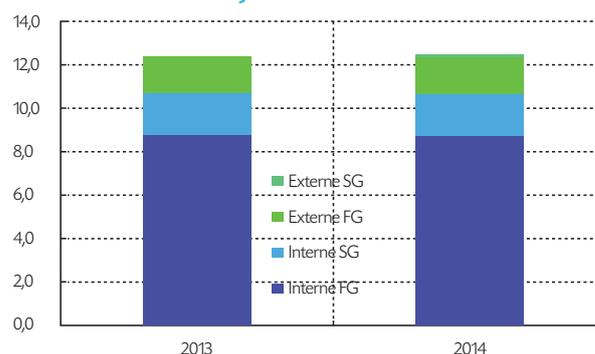
Taux d'endettement du gouvernement fédéral (en % du PIB)



Source : WEO, calculs de l'auteur.

Graphique 18

Dette publique totale du gouvernement fédéral (FG) et des Etats fédérés (SG) (en % du PIB)



Source : Debt Management Office (DMO), calculs de l'auteur.

[23] Les Etats fédérés et les gouvernements locaux doivent recevoir l'approbation du gouvernement fédéral pour l'émission de dette. Les gouvernements locaux ne peuvent s'endetter vis-à-vis de l'extérieur. Enfin, la dette des Etats fédérés et des gouvernements locaux est garantie par le gouvernement fédéral.

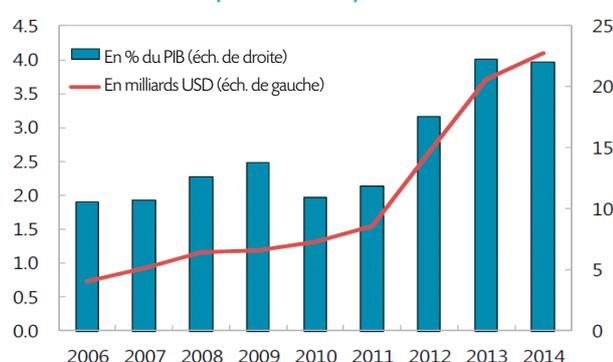


Malgré un taux d'endettement public externe faible (1,7 % du PIB pour le total en 2014, dont plus de 95 % par le gouvernement fédéral), près de 40 % de la dette domestique du gouvernement fédéral est détenue par des non-résidents à la fin de l'année 2013 (graphique 19)<sup>[24]</sup>. Cette part croît constamment depuis 2011 et constitue une exposition supplémentaire sur la liquidité externe du pays, déjà sous pression en raison de la forte contraction des prix du pétrole (cf. encadré 1 et partie 5). Parallèlement, le portefeuille de la dette du gouvernement fédéral paraît exposé au risque de marché. En effet, 85 % du stock de la dette est composé par des titres de

créances (obligation du Trésor et du gouvernement fédéral essentiellement), ce qui représente un élément de vulnérabilité au changement de la confiance des marchés, qu'ils soient domestiques ou étrangers, en cas de changement de taux d'intérêt ou de réévaluation à la hausse du risque souverain nigérian (graphique 20). C'est un risque d'autant plus important que 36 % de la dette domestique du gouvernement fédéral est contractée à court terme (dans le cadre du rééquilibrage entre endettement interne et externe, les autorités envisagent de réduire la proportion de la dette de court terme à 25 % de la dette domestique du gouvernement fédéral).

Graphique 19

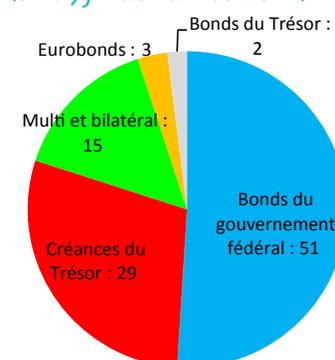
Dette domestique détenue par les non-résidents



Source : FMI, Haver ; estimation pour 2014.

Graphique 20

Composition de la dette du gouvernement fédéral (en %, fin de l'année 2014)



Sources : DMO, CBN, FMI, calculs de l'auteur.

Encadré 2 La NNPC, bras public du secteur pétrolier du Nigeria

La NNPC est l'opérateur public qui gère le secteur des hydrocarbures au Nigeria. Elle a été créée en 1971 afin de mieux contrôler l'industrie pétrolière (suite à une recommandation de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP]) et d'opérer à la nationalisation progressive du secteur par des prises de participations successives (de 35 % en 1971 à 60 % en 1979). Aujourd'hui la plupart des majors (qui assurent l'essentiel de la production) opèrent dans le cadre de *joint-ventures* ou *joint operating agreement* (JOA) : ce fonctionnement sous forme de co-entreprise octroie au gouvernement nigérian une part de 60 % des recettes liées aux opérations et 40 % pour les opérateurs privés. Dans ce cadre, la NNPC (et donc le gouvernement fédéral) participait au financement des opérations (les appels de trésorerie – *cash calls*), ce qui permettait aux majors pétrolières de faire face aux coûts techniques élevés et de partager le risque commercial et opérationnel. En raison des effets d'éviction induit par ces flux de trésorerie sur les dépenses en capital, le gouvernement fédéral a développé un autre type de contrat, les *Production Sharing Contracts*, notamment dans le cadre d'exploitation de *deep offshore* (depuis 1999). Celui-ci vise à transférer les risques et le financement de l'exploration, ainsi que le développement du nouveau site, aux compagnies pétrolières privées (bonus pour le gouvernement fédéral à la signature des contrats notamment, et rente en fonction du rendement des revenus pétroliers). Le cadre contractuel des *joint-ventures* reste toutefois dominant. Aussi, la NNPC n'aurait pas honoré un volume important de *cash calls* dont elle est redevable aux compagnies pétrolières privées. **Les arrières de paiement sont très élevés** (plusieurs milliards de dollars) et peuvent être considérées comme étant un **passif contingent**. Enfin, il convient d'ajouter que la NNPC illustre, par les **présomptions de corruption** dont elle fait l'objet, l'opacité du secteur pétrolier au Nigeria (à titre d'exemple, l'ancien gouverneur de la CBN, Lamido Sanusi, limogé, a accusé la NNPC d'avoir détourné 20 Mds USD entre janvier 2012 et juillet 2013. Un audit du cabinet international PriceWaterhouseCoopers estime le montant du détournement à un minimum de 1,48 Md USD. L'audit conclurait par ailleurs, que le modèle opérationnel de la NNPC ne serait pas soutenable).

Sources : Sébille-Lopez (2005) ; Beyond-Ratings et AFD (2015).

[24] La dette extérieure est considérée comme de la dette émise en devises étrangères. Un stock de dette détenue par des non-résidents peut-être en devises étrangères ou en monnaie nationale.

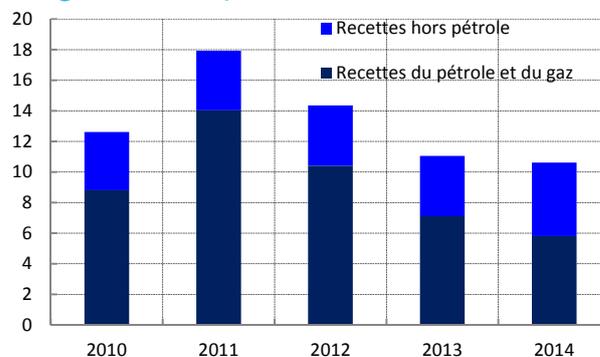
## 3.2. Une exécution budgétaire vulnérable et exposée au prix du pétrole

### 3.2.1. Des recettes budgétaires faibles et dépendantes des revenus du pétrole

La hausse nominale du niveau de richesse nationale, lors de l'exercice de rebasage publié en avril 2014 (cf. partie 1), a accentué les éléments de confort sur les taux d'endettement et le solde budgétaire mais a mis en évidence les vulnérabilités de l'exécution budgétaire. En effet, bien que le déficit budgétaire soit faible (2,4 % du PIB en 2013, contre 4 % avant rebasage), les revenus totaux du gouvernement fédéral consolidé ne représentent que 11 % du PIB en 2013 (contre 24 %). Ces revenus sont très dépendants des revenus du pétrole (à plus de 70 % en moyenne), alors que les revenus hors pétrole représentent moins de 4 % du PIB (graphique 21). Les recettes fiscales hors pétrole du gouvernement fédéral figurent parmi les plus basses du monde (2,4 % du PIB en moyenne pour le Nigeria contre 10-15 % pour les pays producteurs de pétrole), ce qui constitue, avec la dépendance aux revenus du pétrole, une vulnérabilité majeure pour le pays (graphique 22). Une hausse de la base fiscale serait à l'agenda des réformes en 2015 (après les élections générales) par le relèvement de taxe sur la valeur ajoutée (aujourd'hui à 5 %, parmi les plus bas du monde) et par l'amélioration de la collecte des impôts (secteur informel estimé à 60-65 % du PIB)<sup>[25]</sup>. Par ailleurs, l'adoption éventuelle de loi *Petroleum Industry Bill*<sup>[26]</sup>, permettrait d'accroître la pression fiscale sur le secteur pétrolier et de rendre plus transparente l'organisation de ce secteur, notamment. Toutefois, l'adoption de cette loi, déjà repoussée à plusieurs reprises, se heurte aux réticences des *majors* du pétrole et des Etats non producteurs en raison d'une moindre redistribution prévue des revenus fiscaux du pétrole pour ces derniers (cf. encadré 3). Il convient donc de considérer que la réforme du secteur pétrolier, et donc une hausse des revenus fiscaux associés, sont peu probable à court terme.

Graphique 21

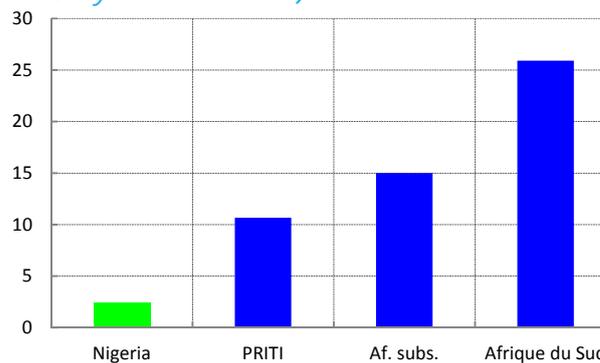
Recettes totales du gouvernement consolidé (gouvernement fédéral et Etats, en % du PIB)



Source : WEO, calculs de l'auteur.

Graphique 22

Recettes fiscales du gouvernement central (moyenne 2009-2013, en % du PIB)



Source : DMO, calculs de l'auteur.

La forte contraction des cours du pétrole observée depuis l'été 2014 (plus de 50 % entre juin et mars 2015) conduit mécaniquement à amoindrir significativement les revenus budgétaires du gouvernement fédéral et des Etats fédérés. Le ministère des Finances a ainsi établi plusieurs versions successives de projet de loi de finances 2015 selon les hypothèses sur les prix du pétrole, arrêté finalement à 62 USD/baril. Ce dernier a été approuvé en avril 2015 et sera restreint de 4 Mds USD (0,5 % du PIB ; selon le FMI le déficit de financement serait couvert jusqu'à un prix du baril de 60 USD).

[25] Le ministère des Finances reçoit l'assistance technique du cabinet McKinsey afin d'augmenter la base fiscale des revenus hors pétrole.

[26] Trois ou quatre versions de cette loi seraient en circulation, ce qui ne facilitera pas son adoption prochaine.

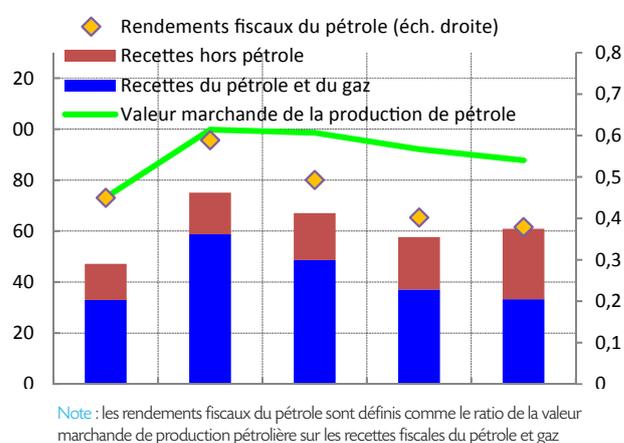


Compte tenu du principe actuel d'allocation des revenus du pétrole (cf. encadré 3), une contraction de 1 dollar USD du prix du baril de pétrole implique une baisse des revenus pour les Etats fédérés et les gouvernements locaux estimée à environ 250 millions USD, selon les estimations du FMI. Ainsi, la diminution de 62 USD le baril (Brent, *prix spot*) constatée au cours de ces derniers mois induit potentiellement une perte de revenus totale pour ces entités fédérées de plus de 15 Mds USD soit près de 60 % de leur revenu budgétaire (en moyenne entre 2012 à 2014, toutes choses égales par ailleurs ; estimations de l'auteur). Les autorités envisagent un ajustement des dépenses de ces entités fédérées de 15 % en termes réels. Parallèlement, le ministère fédéral en charge des Finances signale qu'un grand nombre d'Etats fédérés ne pourront honorer le service de leur dette dans ce contexte de contraction des revenus du pétrole. Compte tenu des disparités des situations, le gouvernement fédéral propose l'assistance technique aux Etats (dans le cadre de programmes de formation) qui présentent des faiblesses techniques, afin de mettre en place des ajustements budgétaires nécessaires (ce qui n'est pas le cas de Lagos et Kano).

L'amélioration de l'efficacité de la collecte des revenus du pétrole est également fondamentale. En effet, la loi de 2005 permet de déterminer la variation des revenus pétroliers en fonction du prix du baril, de la performance technique et, donc, de la rentabilité des projets. Aussi, les rendements des revenus du pétrole (définis comme le ratio entre les revenus pétroliers perçus et la valeur brute de la production de pétrole) enregistrent une baisse tendancielle. Ceux-ci sont évalués à 0,3 en 2014 contre 0,70 en moyenne entre 2000 et 2009. A titre illustratif, en 2013, les prix du pétrole et la production pétrolière étaient supérieurs respectivement de 12 % et 10 % par rapport aux chiffres de 2008, mais les revenus budgétaires du pétrole se contractaient de 20 % (graphique 23). L'amoindrissement des rendements des revenus du pétrole est associé au vieillissement des sites de production, au renchérissement des coûts de production en raison des incidents sécuritaires et sur l'approvisionnement (vol de pétrole en particulier) mais aussi à cause des détournements liés à la corruption. A cette dynamique structurellement baissière des rendements des revenus fiscaux du pétrole s'ajoute la contraction des cours du pétrole observée depuis l'été 2014 avec un prix du baril durablement bas (à moyen terme), ce qui accroît d'autant la vulnérabilité des revenus budgétaires.

Graphique 23

Evolution des revenus du pétrole (Mds USD)



Source : FMI, calculs de l'auteur.

Enfin, le fonds souverain permettant de stabiliser les revenus du pétrole (*Excess Crude Account, ECA*) est estimé à 2 Mds USD (soit 0,4 % du PIB) à fin 2014 et ne permettra d'amortir que très partiellement le choc sur les revenus<sup>[27]</sup>. Ce fonds souverain a été mis en place en 2004 afin de lisser les revenus budgétaires en cas de contraction des cours du pétrole : les recettes différentielles entre le réalisé et le prédéterminé sont reversées sur un compte placé à la Banque centrale. Bien que le fonds ait été parfois ponctionné pour racheter une part de la dette publique externe auprès du Club de Paris, il n'a que faiblement contribué à améliorer l'exécution budgétaire (en raison notamment d'une existence constitutionnellement non légale). Ce fonds est progressivement transformé en un fonds souverain (*SWF*, 1 Md USD en 2014), dont le cadre juridique permettra une meilleure allocation des dépenses (cf. *infra*).

3.2.2. Des dépenses contraintes par le service de la dette

En raison de la faiblesse de la base fiscale et, plus globalement, des revenus budgétaires, les dépenses du gouvernement consolidé (Etat fédéral, Etats fédérés, gouvernement locaux) apparaissent basses, à 12 % du PIB projeté en 2014 (tableau 5). En particulier, les dépenses en capital représentent en moyenne 1 % du PIB, ce qui en fait un taux parmi les plus bas du monde (au sein des pays de la même tranche de revenus et au-delà). Celles-ci restent inférieures aux subventions à l'énergie (près de 2 % du PIB en moyenne), lesquelles sont connues pour leur caractère inefficace.

[27] Ce fonds était abondé à hauteur de 22 Mds USD en 2008 et 8,6 Mds en 2012. Notons qu'il aurait été ponctionné de 7 Mds USD en 2014 et de 15 Mds en 2013 pour financer des opérations militaires contre Boko Haram.

**Tableau 5** Exécution budgétaire du gouvernement consolidé (Etat fédéral, Etats fédérés, gouvernement locaux)  
(en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014*
<b>Gouvernement consolidé</b>					
Recettes budgétaires	12,6	17,9	14,3	11,0	9,9
dont recettes du secteur pétrole/gaz	8,8	14,0	10,4	7,1	5,8
Dépenses totales	16,9	17,6	14,7	13,4	12,3
dont subventions à l'énergie	1,5	2,8	2,2	0,9	0,7
<b>Gouvernement fédéral</b>					
Recettes budgétaires	4,0	4,5	3,8	3,7	3,5
dont recettes du secteur pétrole/gaz	2,8	3,2	2,5	2,4	2,0
Dépenses totales	7,3	6,5	5,7	5,5	4,7
Dépenses courantes	5,6	5,3	4,7	4,4	4,1
dont de personnel	2,9	2,9	2,5	2,3	2,2
dont paiement des intérêts	0,6	0,8	1,0	1,0	1,0
Dépenses en capital	1,6	1,1	1,0	1,0	0,6
Solde	-3,3	-2,0	-1,9	-1,8	-1,2
Solde primaire non pétrolier (en % du PIB non pétrolier)			-11,6	-9,7	-8,1
<b>Solde global</b>	<b>-4,3</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,4</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,4</b>

\* : estimation  
Source : FMI, calculs de l'auteur.

Les autorités semblent considérer comme durable un prix du baril du pétrole à un bas niveau (inférieur à 80 USD) et estiment nécessaire de poursuivre la réforme du système des subventions à l'énergie qui avait été entamée en 2012. A moyen terme, une réforme des subventions à l'énergie permettra d'allouer l'équivalent de 0,5 % du PIB pour les investissements en infrastructures, dont le pays manque substantiellement. En effet, avec une base fiscale aussi faible et, donc, une difficulté structurelle à répondre aux déficits en infrastructures, les autorités souhaitent s'appuyer abondamment sur les PPP, et donc sur les capitaux privés, comme cela a été le cas pour le secteur électrique (privatisation des segments de la génération et la distribution en 2011). Ce déficit constitue l'une des carences les plus fondamentales pour le développement économique et social. Parallèlement, et afin de piloter la mise en place des projets en lien avec le plan d'investissement, le gouvernement a créé un fonds souverain SWF, géré par la NSIA, doté de 1 Md USD, et dont 40 % est dédié à un fonds d'investissement des infrastructures. Le cadre juridique, mieux défini que celui qui entourait l'ECA, pourra rendre la gestion de

ces investissements plus efficace. Pour autant, le faible montant alloué à ce fonds paraît pour le moment insuffisant pour créer un effet de levier à la hauteur des enjeux de développements du Nigeria, en particulier pour celui des disparités territoriales.

### 3.3. Le risque de non-soutenabilité de la dette publique reste assez faible mais les vulnérabilités s'exacerbent

Le choc exogène lié à la contraction des cours du pétrole produit des effets directs (cf. encadré 1) sur les revenus du gouvernement fédéral, les revenus du commerce extérieur, et pèse sur le rythme de la croissance économique du pays. Parallèlement, celui-ci s'est accompagné d'une détérioration des conditions de financement du Nigeria tant sur le marché extérieur qu'intérieur (graphiques 24 et 25). Ceci est d'autant plus important pour le gouvernement fédéral que celui-ci a de nouveau accès aux marchés internationaux (au même titre que les autres économies émergentes) après la réussite de l'émission d'un Eurobond de 1 Md USD



en 2013<sup>[28]</sup> (la première fois depuis 2011), mais aussi en raison de la part croissante de la détention de la dette domestique par les non-résidents (laquelle représente 40 % de la dette du gouvernement fédéral). Pour autant, les banques commerciales du pays, très averses au risque (cf. partie 3) et qui détiennent 46 % de la dette publique domestique (à la fin de l'année 2013), ont une appétence particulière pour les obligations du Trésor. Elles semblent favorables à l'achat de nouvelles obligations du Trésor en cas d'émission obligataire sur le marché local par le gouvernement fédéral pour financer un creusement du déficit budgétaire, conséquence de la baisse du prix du pétrole.

En dépit du ralentissement de la croissance économique et de son exposition, et de la détérioration des conditions de financement, la dynamique de la dette publique demeure favorable (à la faveur essentiellement de la faiblesse des taux d'endettement public). L'analyse de viabilité de la dette publique indique que le risque de non-soutenabilité de la dette reste faible (FMI, 2015a). Le service de gestion de la dette publique du Nigeria (DMO) conclut aussi, à l'issue de différents *stress tests* incluant un scénario pessimiste (détérioration de la croissance et des revenus budgétaires, du solde de la balance des paiements...), que le risque de non-soutenabilité reste faible (DMO, 2014). Toutefois, la détérioration prolongée de la croissance économique, des conditions de financements (taux d'intérêt) et/ou des revenus budgétaires peut accroître les tensions sur le service de la dette. Ceux-ci constituent l'une des vulnérabilités majeures de l'Etat fédéral car ils représentent 27 % des recettes budgétaires du gouvernement fédéral (prévu pour représenter 36 % des revenus en 2015, selon le FMI ; graphique 26).

Graphique 24

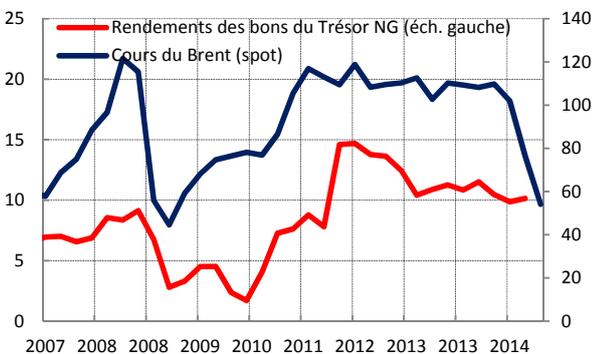
Spread des obligations souveraines (% de points de base)



Source : JPMORGAN, calculs de l'auteur.

Graphique 25

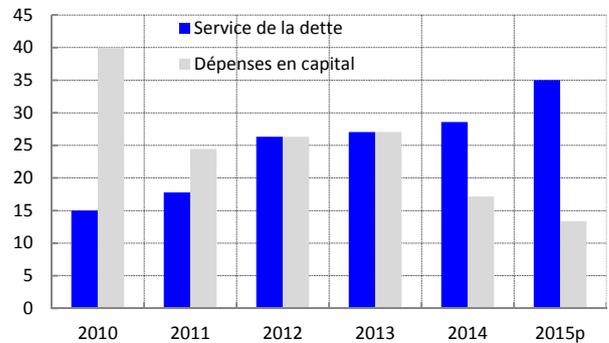
Rendements des bons du Trésor (%) et cours du Brent (USD)



Source : FMI, EIA, calculs de l'auteur.

Graphique 26

Service de la dette (paiement des intérêts) et dépenses en capital du gouvernement fédéral (en % des recettes du gouvernement fédéral)



Source : FMI, calculs de l'auteur.

A long terme, la consolidation de la solvabilité publique dépend crucialement de la capacité de l'Etat à transformer les revenus du pétrole en actifs non pétroliers. Dans ces conditions, le principal risque induit par un choc macro-économique sur les finances publiques et la dynamique de la dette est l'impact sur la croissance potentielle et la hausse des inégalités régionales (en raison de l'ajustement à la baisse des dépenses publiques lorsqu'il y a une contraction des revenus du pétrole).

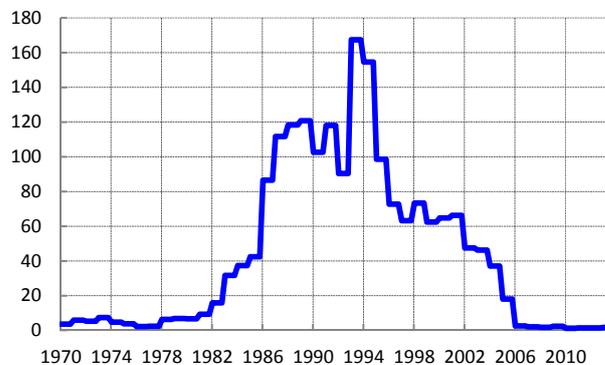
[28] 500 millions USD à horizon 5 ans à un taux de 5,375 % et 500 millions USD à horizon 10 ans à un taux de 6,625 %. L'émission a été souscrite quatre fois ; elle devait financer des projets en infrastructures, notamment du secteur de l'électricité.

### 3.4. Un historique de paiement défavorable

Avec cinq passages auprès des créanciers du Club de Paris, l'historique de paiement du Nigeria est défavorable. En raison de faiblesses dans la conduite de la politique économique et de la très forte exposition du pays à l'évolution du cours du pétrole, la chute des cours du baril dans les années 1980 s'est matérialisée par une succession de déficits budgétaires et courants qui ont rapidement alimenté la dette publique (domestique et externe). Celle-ci a principalement été contractée par les Etats auprès d'institutions de crédits commerciales à taux variables avec la garantie du gouvernement fédéral. A partir de 1982, le Nigeria se trouve en défaut de paiement, puis fait l'objet de nombreux traitements et rééchelonnement de sa dette publique auprès du Club de Paris et de Londres. Le dernier passage devant les créanciers du Club, en 2005, a permis l'annulation du stock de sa dette publique à hauteur de 60 %. Depuis lors, l'évolution de la dette publique externe semble plus modérée et représente moins de 2 % du PIB en 2013 (graphique 27).

Graphique 27

Dette publique extérieure et garantie (en %)



Source : WDI, calculs de l'auteur.

### Encadré 3 Le partage des recettes budgétaires au Nigeria et les prérogatives des entités fédérées

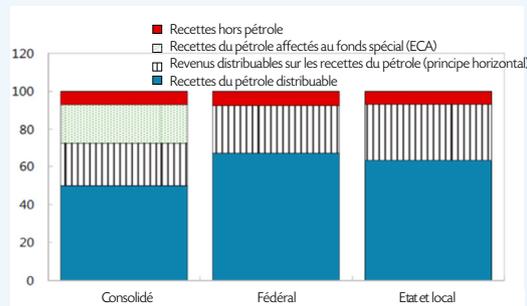
**Le Fédéralisme fiscal nigérian prévoit une distribution de la rente pétrolière aux différentes entités fédérales et administratives** (par la Constitution de 1999). Ainsi, l'allocation statutaire structure l'essentiel des finances publiques du Nigeria et sa ventilation entre les entités peut être actualisée tous les cinq ans par l'Assemblée nationale. Elle fonctionne selon deux critères : (i) horizontaux et (ii) verticaux.

(i) Le principe vertical calcule la part qui revient à chaque niveau de la structure fédérale : 38 % de revenu distribuable pour le gouvernement fédéral ; 56 % pour les 36 Etats et les 774 gouvernements locaux et 6 % pour les fonds spéciaux. Pour les revenus du pétrole, une prime additionnelle, selon le principe de dérivation, revient aux Etats producteurs (13 % des revenus du pétrole). Seules les recettes pétrolières de sites de production *onshore* sont concernées par le principe de dérivation. Les recettes issues de sites *offshore* sont, quant à elles, intégralement distribuées à tous les Etats. Enfin, il convient d'ajouter que, compte tenu de ces enjeux, la clé de répartition verticale est au cœur d'un ensemble de revendications antagonistes. L'éventuelle adoption de la *Petroleum Industry Bill* devrait permettre d'accroître la pression fiscale sur les majors pétrolières et accroître l'allocation liée au principe de dérivation pour les Etats producteurs.

(ii) Le critère horizontal prévoit la répartition des revenus pour les Etats et les gouvernements locaux selon un principe d'égalité (40 % pour tous les Etats) et de considérations d'équité (60 %, en fonction de la superficie, du prorata de la population, du niveau de développement)

Graphique 28

Source des recettes budgétaires (en % des recettes totales)



Source : FMI (AIV 2014).



**En termes de prérogatives, la Constitution prévoit la répartition suivante :**

- une liste exclusive pour le gouvernement fédéral (comprenant ce qui relève de l'intérêt national, la défense, les affaires internationales, les élections, les routes et chemins de fer) ;
- une liste commune pour le gouvernement fédéral et les États (comprenant l'électricité, l'industrie, le commerce et l'agriculture, la recherche, les statistiques, l'enseignement supérieur, la santé et la protection sociale) ;
- une liste commune pour l'État et les gouvernements locaux (comprenant l'enseignement primaire, des adultes et l'enseignement professionnel, les soins de santé, les ressources agricoles et non minérales) ;
- une liste exclusive pour les gouvernements locaux (rues, équipements publics, eaux usées).

Sources : Sébille-Lopez (2005) et FMI (AIV 2014), AFD.

## 4. Une amélioration de la supervision bancaire mais le système financier reste exposé

### 4.1. Un secteur bancaire concentré et qui finance peu l'activité économique

Le système financier nigérian est principalement constitué par le secteur bancaire. Celui-ci est très concentré car cinq banques détiennent 56 % de l'actif bancaire total (FBN, Zenith Bank, UBA, GTB, Access Bank). La concentration du secteur bancaire nigérian fait suite à (i) une réforme adoptée par la CBN en 2004, qui a relevé le niveau minimum de capital réglementaire, faisant passer le nombre de banques de 89 à 25 puis (ii) à la crise bancaire de 2009. A la suite de celle-ci, le secteur s'est fortement restructuré : dix banques ont été quasi défaillantes, dont trois ont été nationalisées par la structure de défaisance l'Asset Management Corporation of Nigeria (AMCON). Cette entité chargée d'absorber les créances douteuses du secteur a contribué à la stabilité du système bancaire en absorbant 3 000 Mds NGN d'actifs toxiques (15 Mds EUR), a recapitalisé trois

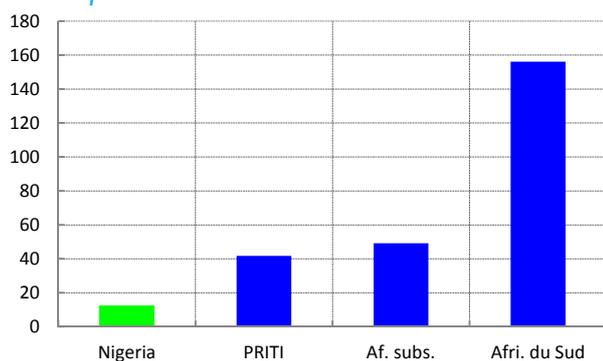
banques et recouvré 1 800 Mds NGN (8 Mds EUR) de prêts non performants et de prêts à risque systémique (BAD, 2014).

La crise bancaire de 2009 a eu lieu en raison de la forte progression des crédits adossés à des titres spéculatifs en 2007-2008, à l'exposition des portefeuilles bancaires au secteur des hydrocarbures et à une mauvaise gestion des risques bancaires. L'éclatement de la bulle boursière et la baisse des cours du pétrole ont alors déclenché cette crise systémique.

Le remarquable choc qu'a représenté cette crise bancaire de 2009 se reflète aujourd'hui dans la taille limitée du secteur financier, dont les actifs représentent 27 % du PIB en 2014, soit un niveau bien en-deçà des pays de la même tranche de revenu du Nigeria<sup>[29]</sup>. En outre, le degré d'intermédiation bancaire y apparaît atrophié (les crédits domestiques au secteur privé représentant 11,5 % du PIB en 2013),

#### Graphique 29

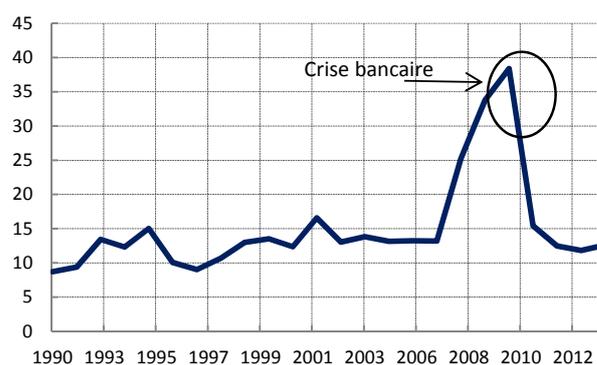
Crédit domestique au secteur privé en 2013 – comparaison internationale (en % du PIB)



Source : WDI, calculs de l'auteur.

#### Graphique 30

Crédit domestique au secteur privé (en % du PIB)



Source : WDI, calculs de l'auteur.

[29] La titre de comparaison, l'actif financier en Indonésie, considéré comme limité, représente 68 % du PIB.



particulièrement en comparaison internationale, reflétant la faible capacité du secteur bancaire à financer l'activité économique (graphiques 29 et 30). Pour autant, la taille de l'actif bancaire est la seconde du continent africain et représente 1,5 Md USD en 2014.

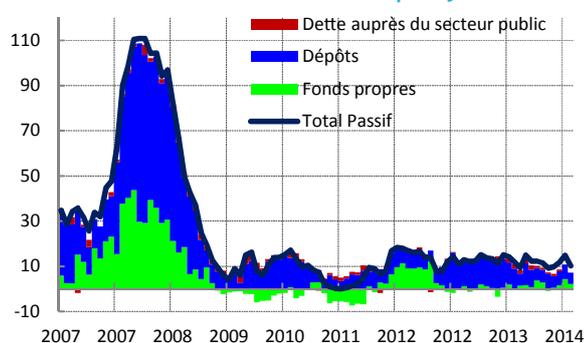
## 4.2. Un secteur rentable mais très exposé au secteur pétrolier

### 4.2.1. Stabilité des ressources bancaires mais hausse des dépôts en devises

L'analyse de la structure des ressources des banques (passif du secteur bancaire) laisse apparaître que les dépôts en constituent l'essentiel, à 70 %, et que cette part se consolide au fil des années, ce qui constitue un signe de stabilité du secteur bancaire (52 % en 2002, 62 % en 2009 et 69 % en 2014). A la fin de l'année 2014, les dépôts en devises représentent 28 % de l'ensemble des dépôts, un chiffre relativement élevé au regard de l'exposition au risque de change induit par la dépréciation du naira par rapport au dollar. Bien que cette proportion ne semble pas avoir évolué depuis le début de la contraction des cours du pétrole en juin 2014, elle connaît une hausse remarquable depuis 2011 (moins de 9 % des dépôts en 2011). Les banques nigérianes cherchent à diversifier leurs ressources, en émettant sur le marché obligataire international (près de 4 Mds USD d'Eurobonds ont été levés depuis 2011).

#### Graphique 31

Contribution des postes du passif des banques commerciales à la croissance du passif total (en %)



Source : International Financial Statistics (IFS), calculs de l'auteur.

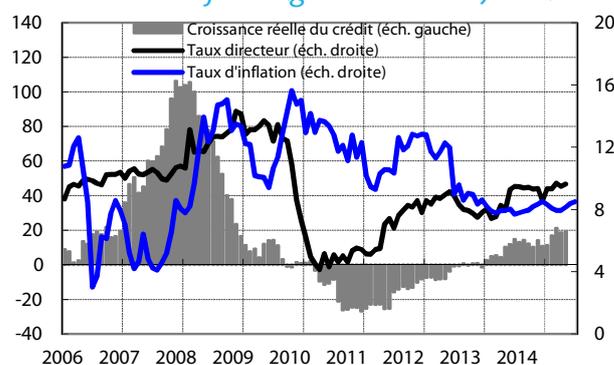
### 4.2.2. Faiblesse du financement de l'économie par le secteur bancaire et exposition au secteur pétrolier

#### Des financements restreints du secteur bancaire

Après l'emballement qui a précédé la crise bancaire de 2009, les crédits au secteur privé se sont fortement contractés et enregistrent une croissance modérée depuis lors (graphique 32). Aussi, l'intermédiation reste exceptionnellement faible pour un pays de la tranche de revenu intermédiaire car les crédits au secteur privé ne représentent que 12 % du PIB en 2014. La captation des ressources de l'économie par le secteur bancaire apparaît ainsi insuffisante au regard des dépôts bancaires à l'ensemble du passif (près de 70 % mais 19,5 % du PIB, en 2014). Parallèlement, depuis la fin de l'année 2013, la croissance des crédits au secteur public marque le pas, après avoir servi de relais au secteur privé durant quatre ans. Toutefois, la part importante des crédits au secteur public dans l'ensemble de l'actif – plus de 25 % depuis 2011 en moyenne – expose le secteur bancaire au risque souverain.

#### Graphique 32

Evolution du crédit au secteur privé (variation en termes réels), du taux directeur et du taux d'inflation (glissement annuel, en %)



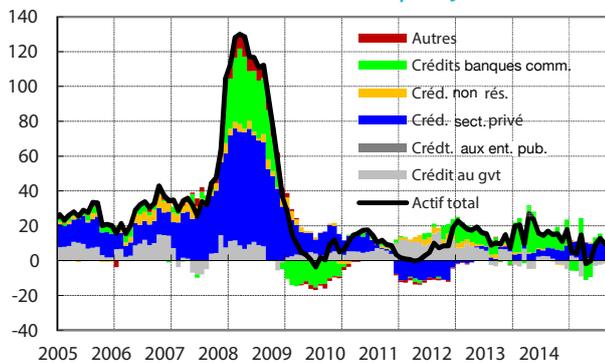
Source : IFS, calculs de l'auteur.

La participation limitée des banques commerciales au financement de l'activité illustre donc la faible inclusion financière du Nigeria : 30 % des adultes détiennent un compte bancaire dans une institution financière et 60 % de l'épargne des ménages est captée par le système financier informel (désintermédié) (Carlson *et al.*, 2014). Une comparaison internationale montre que la pénétration financière est effectivement faible au Nigeria : ce taux s'élève en effet à 50 % pour la moyenne mondiale, 54 % en Afrique du Sud et à 42 % au Kenya. Ceci constitue *a fortiori*, une limite au développement des petites et moyennes entreprises (PME)

qui rencontrent des difficultés pour lever des fonds : les crédits bancaires qui leur sont accordés représentent seulement 5 % du total des crédits des banques commerciales. La CBN a donc mis en place des mesures incitatives afin que les banques les financent davantage et puissent diversifier leur exposition. Les créations d'une banque de développement et d'un fonds pour le développement des micro-entreprises et des PME devraient également participer au développement des PME et améliorer l'inclusion financière (avec un objectif de réduire le taux d'exclusion financière à 20 % d'ici 2020).

### Graphique 33

Contribution des postes de l'actif des banques commerciales à la croissance du passif total (en %)



Source : IFS, calculs de l'auteur.

### La concentration des engagements au secteur énergétique...

Les crédits au secteur privé sont majoritaires dans l'activité des banques commerciales et sont le principal contributeur à la croissance de l'actif bancaire, suivi des dépôts à la Banque centrale (graphique 33). Les crédits aux non-résidents restent faibles et représentent 9 % de l'actif bancaire. Toutefois, la part des crédits bancaires libellés en devises étrangères est importante et représente 21 % de l'ensemble des crédits (à fin 2013). Celle-ci est couverte par plus de deux fois, par les dépôts en devises.

L'activité des banques commerciales nigérianes, très averses au risque, est concentrée sur les grands comptes (ou leur affiliés), en particulier ceux du secteur pétrolier et énergétique mais aussi des télécommunications. Le financement du secteur énergétique dans son ensemble est en hausse constante, tant en niveau qu'en proportion, et fait suite à un ensemble

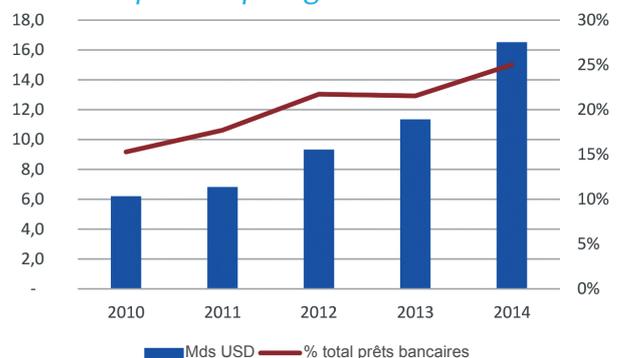
d'initiatives lancées par les autorités monétaires afin de faciliter le financement des entreprises (en particulier nigérianes) de ce secteur (création de fonds spécifiques à partir de 2010<sup>[30]</sup>). Ces mesures ont eu pour conséquence d'accroître la capacité d'intervention des banques commerciales dans le financement du secteur énergétique (Beyond Ratings, 2015) :

- pré-consolidation (2010) : la participation moyenne des banques nigérianes s'élevait à environ 60 millions USD par milliard USD d'investissements du secteur pétrolier ;
- post consolidation : cette capacité s'est développée pour atteindre entre 160 et 500 millions USD par milliard USD, dans une logique de syndication. Certains projets ont même pu être financés sans financements internationaux.

Au total, le secteur pétrolier et gazier est le premier secteur de l'économie financé par le secteur bancaire en 2014. Ses engagements s'élèvent (à la fin de l'année 2013) à près de 14 Mds USD, soit 24 % des encours totaux, et enregistrent une progression en termes réels de 72 % par rapport à 2011 (CBN, 2014a). Quant au secteur électrique, ses engagements auprès du secteur bancaire représentent 4 % des encours en 2014, soit environ 2,25 Mds USD, ce qui porte le montant total des engagements du secteur énergétique à 28 % du total des prêts (graphique 34). Au regard de la convention proposée par l'*International Standard Industrial Classification of Economic Sectors* des Nations unies, à laquelle la CBN adhère, un secteur économique est considéré exposé s'il concentre plus de 20 % des encours bancaires.

### Graphique 34

Prêts au secteur énergétique des banques de dépôt nigérianes



Source : CBN.

[30] Le *Nigerian Content Development Fund*, créé en 2010, vise à faciliter l'accès au crédit des sociétés pétrolières et gazières nigérianes ainsi qu'à développer leurs compétences ; Le *Power and Airline Intervention Fund*, créé en 2012 (doté d'un montant initial de 1,58 Md USD) a vocation à favoriser le financement du développement des secteurs électriques et aériens ; Le *Shell Kobo Fun* et le *Shell Contractor Finance Scheme* (créés à partir de 2012) permettent la mise en place différentes structures de financement en partenariat avec plusieurs banques locales.



... et expose les banques à la baisse des cours du pétrole

La forte contraction des cours du pétrole (plus de 50 % depuis juin 2014) est une source de vulnérabilité pour les banques commerciales du Nigeria, en raison de la forte exposition de leur portefeuille de crédit au secteur de pétrolier et gazier, et de la génération d'énergie (tableau 6).

Cette double concentration (du secteur bancaire et des crédits alloués) renforce cette exposition négative, bien que, depuis la crise bancaire de 2009, le secteur apparaît plus sain et mieux régulé (cf. section 4.3.1). Au total, les banques commerciales du Nigeria apparaissent plus exposées au secteur pétrolier et gazier que les banques russes<sup>[31]</sup>.

Tableau 6 Poids du secteur énergétique dans le portefeuille de prêts des six principales banques nigérianes (en %)

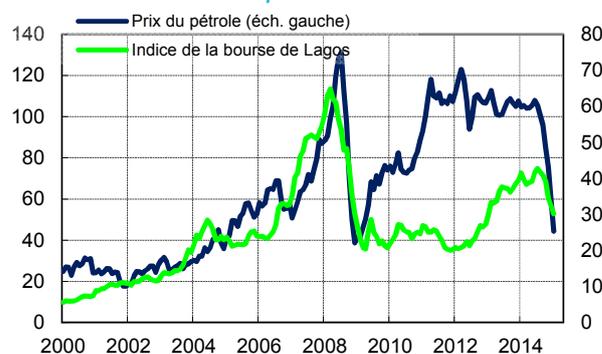
	Taux de croissance du portefeuille de prêt 2010-2013	Part du secteur pétrole et gaz dans le portefeuille de prêts (déc. 2013)	Part du secteur électrique dans le portefeuille de prêts (déc. 2013)
Zenith bank	59	15	4
Guaranty Trust Bank	66	33	nd
First Bank	52	35	2
Ecobank (USD)	117	18	nd
Access Bank	76	30	1
UBA	43	19	8

Source : AFD-Beyond Ratings.

Bien que les prêts en devises étrangères dans le portefeuille des banques soient encadrés réglementairement et restent limités (13 % du total des prêts et 9 % de l'actif bancaire), la contraction des cours du pétrole, les tensions sur le naira et la baisse des performances de la bourse de Lagos, constituent des éléments d'exposition (graphique 35) : hausse des conditions de financements des banques, accentuation de la volatilité du marché financier local, dans un contexte où les bonds émis par les banques nigérianes sur les marchés internationaux s'élèvent à près de 5 Mds USD depuis 2007. Ces éléments d'exposition semblent être intégrés par la CBN, qui a recommandé aux banques commerciales, à la fin de l'année 2014, de conduire des *stress-tests* sur la base de différents scénarii transmis. Ainsi, à un niveau du baril de pétrole à 50 USD (soit un niveau autour duquel oscille le cours du Brent depuis le début du mois de janvier 2015), la CBN estime à 65 %, la proportion du portefeuille de crédit au secteur pétrolier et gazier susceptible d'être caractérisé en prêts non performants (soit un taux de prêts non performants total à 16 % contre une proportion à 3,2 en 2013).

Graphique 35

Indice boursier de Lagos  
et cours du baril de pétrole (USD)



Source : IFS, calculs de l'auteur.

4.2.1. Solvabilité et rentabilité satisfaisante  
du secteur bancaire

Après la dégradation des ratios bilanciaux en 2010, à la suite de la crise bancaire, la recapitalisation et l'absorption des actifs dégradés par l'AMCON (entité de défaillance) semblent progressivement restaurer la solvabilité du secteur. A ce stade, à 17,1 % (en 2013), le ratio de solvabilité bancaire

[31] Les expositions des trois principales banques russes, OAO Sberbank, VTB Bank OJSC et Gazprombank OJSC, au secteur pétrolier et gazier s'élèvent respectivement à 2,2 %, 8,1 %, 16 % (Beyond Ratings, *ibid*)

(capital réglementaire sur actif pondéré du risque) est supérieur aux prescriptions réglementaires de Bâle II et Bâle III (respectivement 8 % et 10,5 %), ce qui permet au secteur d'absorber les chocs. Celui-ci est en effet exposé à la baisse des cours du pétrole en raison de la concentration des crédits au secteur pétrolier et gazier et au risque de change (cf. *supra*). La CBN estime, après simulations de *stress-tests*, que le secteur bancaire serait résilient aux chocs sur les crédits (hausse des prêts non performants), du taux d'intérêt et du taux de change (CBN, 2014b). Celle-ci a décidé, en novembre 2014, de relever le taux de réserves obligatoires des banques du secteur privé à 20 %, contre 15 % auparavant. Parallèlement, pour limiter l'exposition du portefeuille des banques au risque de change, la CBN a réduit les limites

d'emprunts en devises étrangères de 200 % à 75 % des fonds et a introduit des mesures de supervision des banques sur leurs actifs libellés en devises étrangères (octobre 2014). Enfin, la dimension régionale des banques nigérianes constitue aussi une source d'exposition en raison de la détérioration opérationnelle de certaines de leurs filiales dans les pays africains où elles sont implantées. Ces filiales sont au nombre de 61 en juin 2014 (dont 52 sur le continent africain) et représentent un risque systémique pour le secteur bancaire nigérian en cas de défaillance, selon la CBN. En outre, deux filiales de banques nigérianes ont fait l'objet de mesures réglementaires et d'une intervention de la part de la Banque centrale de Gambie, dont l'une reste sous le contrôle direct du superviseur, selon le FMI.

Tableau 7 Ratios bilanciaux du secteur bancaire (en %)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 T2
Capital réglementaire sur actifs pondérés du risque ( <i>Capital Adequacy Ratio – CAR</i> )	21,9	4,1	1,8	17,9	18,3	17,1	16,4
Taux de prêts non performants	6,3	27,6	15,7	5,3	3,5	3,4	3,7
Taux de provision des prêts non performants	45,2	78,9	70,6	49,6	52,7	45,0	
Rendement de l'actif ( <i>Return on Asset – ROA</i> )	3,7	-8,8	3,9	0,2	2,3	2,3	2,5
Rendement des fonds propres ( <i>Return on Equity – ROE</i> )	20,7	-222,8	266,0	2,2	21,1	18,9	20,7

Sources : CBN, FMI (GFSR), calculs de l'auteur.

### 4.3. Une supervision renforcée mais des vulnérabilités qui demeurent

#### 4.3.1. Un système bancaire mieux supervisé depuis la crise bancaire de 2009

Créée en 1959, la CBN a la charge de la supervision et de la surveillance des établissements bancaires, de la définition du cadre réglementaire et de la conduite de la politique monétaire. Après la crise bancaire de 2010, qui a révélé des défaillances en termes de gouvernance du système bancaire, la CBN a renforcé ses règles prudentielles : gestion des risques avec une revue du portefeuille de crédits (tous les trimestres), règle de provisionnement (notamment avec l'introduction d'une provision collective), gouvernance d'entreprises (avec des restrictions de durée de mandat pour le président directeur général et les administrateurs) et lutte anti-blanchiment.

Parallèlement, la CBN a mis en place des contrôles réguliers *in situ* auprès des établissements bancaires les plus importants. Enfin, elle a reconsidéré le modèle de banque universelle à la suite de la crise bancaire, en séparant les activités bancaires commerciales (dite « traditionnelles ») de celles d'assurance ou de gestion d'actifs.

Selon l'analyse actualisée du *Financial Sector Assessment Program* (FSAP) du FMI, en 2015, la supervision et la surveillance du système bancaire du Nigeria ont été améliorées depuis la crise bancaire de 2009. Des mesures supplémentaires de renforcement du cadre prudentiel ont été prises par les autorités en septembre 2014, focalisées sur les sept à huit établissements bancaires considérés d'importance systémique (hausse du minimum requis du ratio de solvabilité à 15 %, hausse du capital Tier 1...). La CBN a parallèlement imposé l'application des normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, IFRS) et la mise en place progressive des principes de Bâle II/III (toujours en cours). Enfin, selon la CBN, le secteur bancaire, bien capitalisé, serait résilient aux chocs sur les crédits (hausse des prêts non performants), du taux d'intérêt et du taux de change.

Malgré ces mesures de renforcement du cadre prudentiel, les établissements bancaires restent caractérisés par un déficit de gouvernance (selon le FSAP). Selon une évaluation menée par les autorités monétaires, seuls 35 % des directeurs de banques sont considérés comme répondant aux qualifications minimales nécessaires à leur poste.



### 4.3.2. La multiplicité des objectifs de la politique monétaire nuit à sa lisibilité

#### La politique monétaire de la CBN...

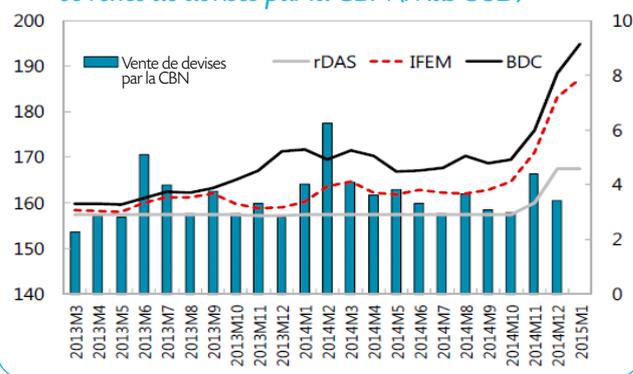
La politique monétaire de la CBN est articulée autour de la réalisation d'objectifs multiples : (i) maintenir la stabilité des prix et de la monnaie, (ii) émettre le cours légal de la monnaie, (iii) maintenir un niveau de réserves en devises afin de préserver la valeur internationale de l'offre légale de monnaie (i.e. régime de change quasi adossé au dollar), (iv) promouvoir un système financier sain, (v) agir comme banquier et fournir des conseils économiques et financiers au gouvernement fédéral.

La multiplicité de ces objectifs nuit à la lisibilité de la politique monétaire et induit des confusions auprès des acteurs de marché. Ainsi, après la crise bancaire de 2009, cette confusion a conduit la CBN à ne pas augmenter les taux d'intérêt alors que la solvabilité des banques était compromise, ce qui était en conflit avec les pressions croissantes sur la monnaie et les prix.

Par ailleurs, l'un des défis majeurs auquel doit faire face la CBN est la gestion des excès de liquidité dans l'économie. Celle-ci est le fait de l'industrie pétrolière et gazière, et a pour conséquence de générer de la volatilité dans le système financier et d'accroître l'inflation. Pour gérer l'excédent de liquidité – inhérent aux économies pétrolières comme le Nigeria et induit par la forte exposition des banques au secteur pétrolier et par l'entreprise publique NNPC (dans le cadre de sa participation aux exploitations pétrolières, cf. encadré 2) – la Banque centrale a introduit un ensemble d'instruments depuis 2007. Parmi ceux-ci, la possibilité d'intervenir directement sur le marché des changes et de conduire des opérations de stérilisations en imposant les bandes de fluctuation du naira (outil qui s'apparente à une vente aux enchères d'offre publique), à travers le *Retail Dutch Auction System* (rDAS, qui a remplacé le WDAS en septembre 2013). Pour autant, la réconciliation des objectifs de stabilité des prix (inflation à 12 % en moyenne depuis le début des années 2000), de la parité et la gestion de la liquidité, dans un contexte où celle-ci est très liée aux prix du pétrole, génère une volatilité structurelle (FMI, 2013). Ainsi, les autorités monétaires font face à des cycles structurels de liquidités, lesquels peuvent amplifier les chocs et augmenter les risques de transferts de revenus entre les différentes entités fédérées (FMI, 2014).

Graphique 36

Taux de change (NGN/USD)  
et vente de devises par la CBN (Mds USD)



Source : FMI (AIV 2015).

Le marché de change est segmenté avec l'*Inter-bank Foreign Exchange Market* (IFEM) et le *Bureau de change*, dont les taux sont négociés avec prime, par rapport au rDAS, l'outil de la CBN pour intervenir dans le marché des changes (cf. *supra*). La pluralité de ces taux de change, ainsi que l'existence d'un marché parallèle, crée des distorsions de marché (graphique 36).

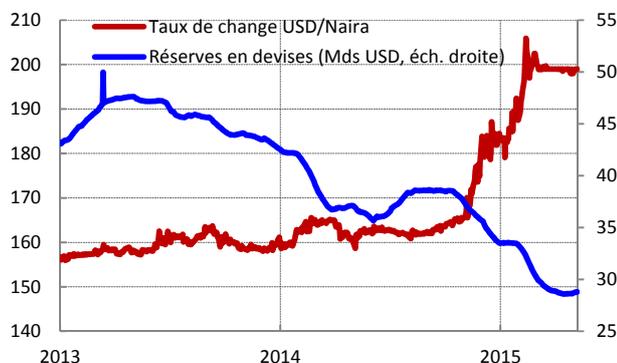
#### ... face aux effets induits par la contraction des cours du pétrole

La baisse des cours du pétrole a eu pour conséquence de réduire significativement l'entrée de devises étrangères par le secteur exportateur, secteur quasi unique de génération de devises étrangères (plus de 95 % des exportations de biens, cf. partie 5). Ainsi, le niveau de réserves en devises s'est amoindri de plus de 30 % entre janvier 2014 et mars 2015, à moins de 30 Mds USD (soit moins de cinq mois d'importations de biens et services). Parallèlement, les tensions sur la devise se font croissantes (graphiques 37 et 38). Pour faire face à ces pressions, les autorités monétaires ont décidé en novembre 2014 de :

- dévaluer le naira de 8 % ; la bande de fluctuation est passée de 150-160 USD/NGN à 160-176 USD/NGN ; le niveau du naira avant dévaluation était considéré comme surévalué par rapport au niveau échangé sur les circuits informels (à 184 NGN pour 1 dollar) ;
- relever le taux directeur de 100 points de base, à 13 % ;
- relever le taux de réserves obligatoires des banques du secteur privé à 20 %, contre 15 %.

### Graphique 37

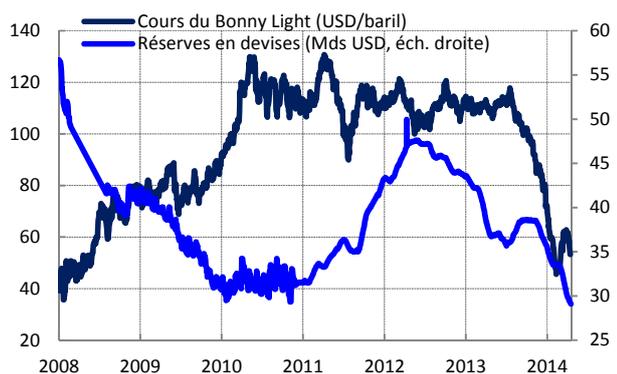
#### Taux de change et réserves en devises



Source : CBN, calculs de l'auteur.

### Graphique 38

#### Cours du pétrole et réserves en devises



Source : CBN, calculs de l'auteur.

Compte tenu de la poursuite de ces tensions, une nouvelle dévaluation du naira doit être envisagée, *a minima*, d'autant que les cours du pétrole s'inscrivent durablement à un niveau bas et que la fin de la politique monétaire non conventionnelle des Etats-Unis conduit à une appréciation progressive du dollar<sup>[32]</sup>. L'inefficacité de la dévaluation de novembre 2014 pourrait conduire les autorités monétaires à abandonner le régime de change semi-flexible, dont la défense de la parité ponctionne les réserves en devises. L'introduction d'un régime de change plus flexible pourrait se faire graduellement.

L'amoindrissement des réserves de change depuis l'été 2014 (de plus de 30 %), dû à la baisse d'entrée de devises (baisse en valeur des exportations de pétrole brut) et à la défense de la parité du naira dans sa bande de fluctuation, est tel que celles-ci ne couvrent plus que 0,7 fois la masse monétaire M1 (0,3 fois M2), soit son plus bas niveau depuis 2009 (graphique 39). Parallèlement, la couverture des dépôts en devises, en hausse depuis 2012 (28 % de l'ensemble des dépôts en 2014, cf. *supra*), par les réserves de change s'est amoindrie remarquablement, à 1,3 fois au début de l'année 2015 (graphique 40).

### Graphique 39

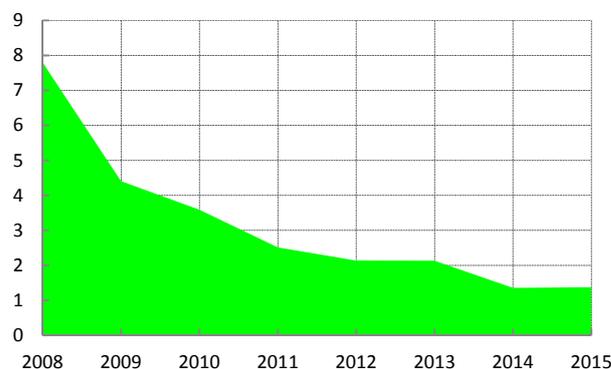
#### Couverture de la masse monétaire par les réserves en devises (réserves de change/M1)



Source : CBN, calculs de l'auteur.

### Graphique 40

#### Couverture des dépôts en devises par les réserves en devises (réserves de change/dépôts en devises)



Source : CBN, calculs de l'auteur.

[32] L'appréciation du dollar depuis avril 2014 expliquerait en partie (jusqu'à la moitié) la contraction des cours du pétrole (source : Olivier Rech, *Beyond Ratings* cité dans une interview de *la Tribune* du 9 octobre 2014).

# 5. Une économie mono-exportatrice et exposée au retournement des cours du pétrole

## 5.1. Les exportations énergétiques, déterminants du compte courant

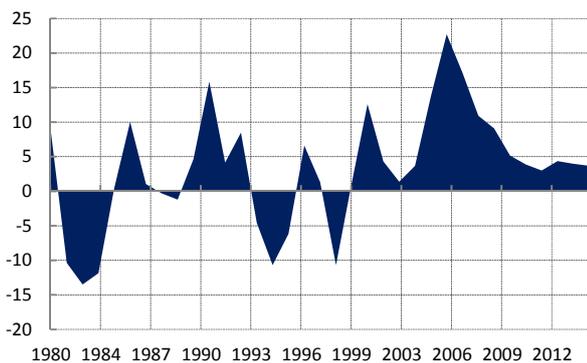
Le solde courant de la balance des paiements au Nigeria apparaît structurellement positif depuis 1980, mis à part les retournements sur le marché international du pétrole en raison du caractère mono-produit de la base exportatrice (cf. *infra*, graphique 41). Aussi, depuis le début des années 2000, le solde courant de balance des paiements est évalué en moyenne à 8 % du PIB, même si cet excédent semble s'amenuiser depuis 2005.

Pour autant, la capacité de financement externe du Nigeria (somme du solde courant de la balance des paiements retranché par l'amortissement de la dette externe), évaluée à plus de 24 Mds USD en moyenne depuis 2005, doit être tempérée en raison :

- (i) du niveau très élevé du poste erreurs et omissions de la balance des paiements, à 4 % du PIB en moyenne depuis 2005 (graphique 42). Celui-ci met en évidence des faiblesses de la part de la CBN, qui a la charge de confectionner ce document statistique, pour estimer les transactions du Nigeria vis-à-vis de l'extérieur<sup>[33]</sup>. Ainsi, selon le FMI, l'excédent du compte courant de la balance des paiements serait surestimé par un montant significatif (mais inconnu) ;
- (ii) de la prépondérance des exportations de pétrole et de gaz dans les échanges courants avec l'extérieur (exportations de biens, services, revenus, transferts courants). Ces exportations énergétiques sont évaluées à 97 % des biens en moyenne depuis 2000 et déterminent, avec les transferts courants, le profil du solde courant (graphique 43) ;
- (iii) du taux d'ouverture relativement limité de l'économie nigériane, qui s'inscrit sur une baisse tendancielle depuis le début des années 2000 ; il est évalué à 56 % en 2000, contre 33 % en 2013<sup>[34]</sup>.

Graphique 41

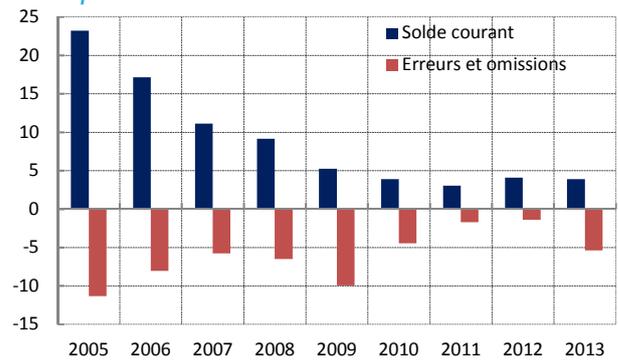
Solde courant de la balance des paiements (en % du PIB)



Source : WEO, calculs de l'auteur.

Graphique 42

Solde courant de la balance des paiements et poste erreurs et omissions (en % du PIB)



Source : CBN, calculs de l'auteur.

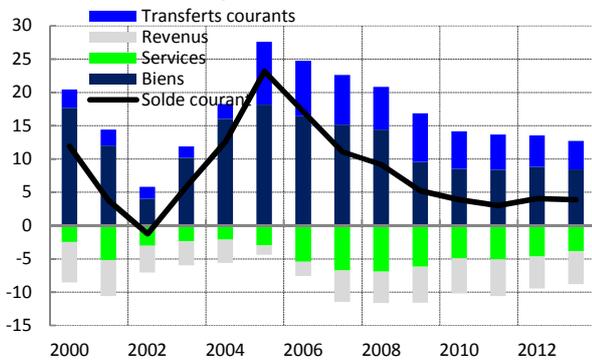
Note : le besoin de financement externe (BFE) et sa couverture ne sont pas présentés explicitement car les données de la balance des paiements présentent des problèmes de robustesse.

[33] Le service de la balance des paiements de la CBN a entamé un travail d'amélioration de la collecte de données, notamment par la mise en place d'enquêtes statistiques auprès de déclarants identifiés.

[34] Le taux d'ouverture ou le degré d'ouverture d'une économie mesure la place que tient le reste du monde dans l'économie d'un pays. C'est le rapport des importations et des exportations de biens et services, à la valeur du PIB. Il est égal à 46 % en moyenne pour le Nigeria, entre 2000 et 2013.

### Graphique 43

#### Composantes du solde courant de la balance des paiements (en % du PIB)



Source : CBN, calculs de l'auteur.

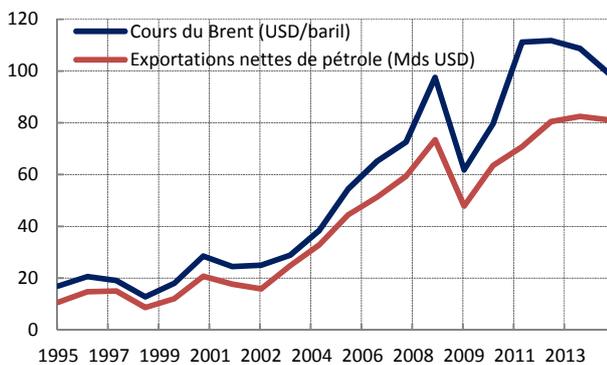
En raison de la prépondérance des hydrocarbures dans les exportations de biens, les performances du commerce extérieur nigérian sont très dépendantes de l'évolution des cours du pétrole (graphique 44). La part des exportations de pétrole et de gaz dans les exportations de biens est restée constante (en valeur) depuis les années 1990 (à 97 %),

ce qui tend à montrer que le secteur exportateur nigérian reste très concentré, mais surtout que la diversification de l'économie nigérianne (cf. partie 2) se confronte à certaines limites. Toutefois, l'émergence des activités de services dans l'économie, et donc à destination du marché local, a fait diminuer la part des exportations de pétrole dans le PIB. Celle-ci représentait 27 % du PIB en 2000 contre moins de 14 % en 2014.

La forte contraction des cours du pétrole depuis le mois de juin 2014 pénalise donc la valeur de la base exportatrice du pays. Toutes choses égales par ailleurs, la contraction des cours du pétrole de 50 % pourrait conduire à détériorer le solde courant de la balance des paiements de plus de 10 points de PIB (avec l'émergence d'un déficit courant d'environ 6 % du PIB, nonobstant le niveau structurellement élevé du poste erreurs et omissions, ce qui pourrait encore aggraver l'ampleur du choc). A cet effet valeur s'ajoute un effet volume, qui semble plus structurel et donc plus problématique : à prix inchangé, les quantités exportées de pétrole brut du Nigeria enregistrent des baisses successives depuis 2011 (graphique 45).

### Graphique 44

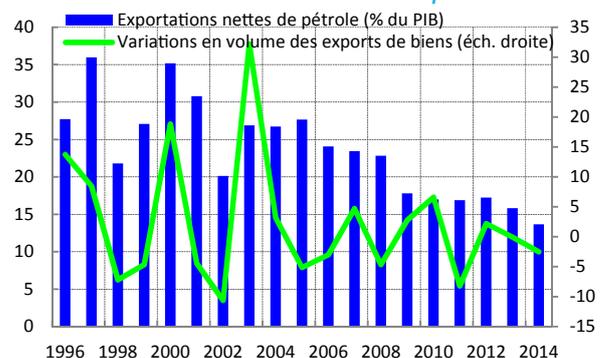
#### Cours du Brent et exportations nettes de pétrole



Source : WEO, EIA, calculs de l'auteur.

### Graphique 45

#### Exportations nettes de pétrole et variation des volumes de biens exportés



Source : WEO, calculs de l'auteur.



Cette situation alarmante peut être reliée à la réduction significative des importations de pétrole brut par les Etats-Unis depuis plusieurs années (46 % du total en 2008 contre environ 4 % en 2014), en lien avec le formidable essor, depuis 2005, de la production de pétrole non conventionnel (plus de 10 millions de barils par jour en 2014). Ainsi, en juin dernier, les Etats-Unis, qui étaient jusqu'alors le premier partenaire commercial du Nigeria, ont cessé les importations de pétrole du pays. La perte de part de marché du pétrole brut nigérian est particulièrement alarmante car elle s'ajoute à l'exposition à la volatilité des cours du pétrole, du moins jusqu'à ce que le pays trouve d'autres partenaires commerciaux.

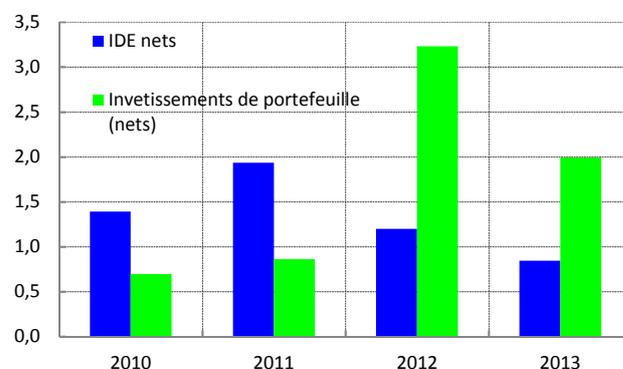
### 5.2. La faiblesse des flux de financements externes

Le solde du compte financier, déficitaire depuis le début des années 2000 en raison de l'augmentation des remboursements de crédits internationaux, se comble progressivement depuis 2005. Les flux de financements externes paraissent faibles, au regard de la taille de l'économie du Nigeria (graphique 46). En particulier, les investissements directs étrangers (IDE) nets restent très bas (1,3 % du PIB en moyenne depuis 2010), même si les flux entrants sont évalués à 7 Mds USD par an. Ceux-ci sont concentrés dans le secteur énergétique et des ressources naturelles (principalement dans le secteur pétrolier), pour une proportion qui représente plus de 50 % du total des investissements. Toutefois, les IDE dans le secteur des télécommunications et le secteur de la construction enregistrent une dynamique croissante. Ils sont essentiellement le fait des Etats-Unis (14 %), de l'Afrique du Sud (11 %) et du Royaume-Uni (11 %).

Les investissements de portefeuille, quant à eux, ont fortement crû au cours des cinq dernières années (triplement). Leur nature volatile et leur prépondérance par rapport aux IDE est une source d'exposition pour le Nigeria. Aussi, les premières données pour 2014 laissent apparaître une contraction importante des investissements de portefeuille. Parmi les raisons évoquées par la communauté financière figurent l'inquiétude et l'incertitude des investisseurs concernant le contexte électoral et les retournements liés à la fin de la politique monétaire non conventionnelle des Etats-Unis.

Graphique 46

Flux de financements externes (en % du PIB)



Source : WEO, calculs de l'auteur.

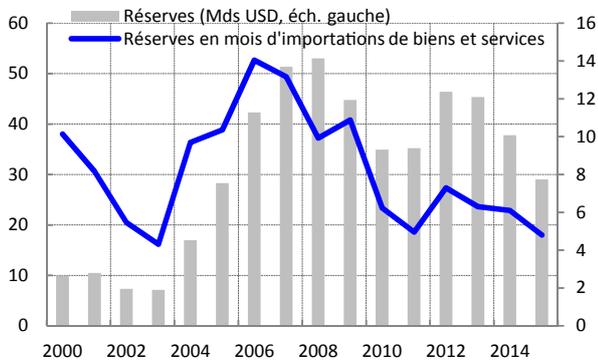
Enfin, il convient d'ajouter que l'interprétation des données de la balance des paiements du Nigeria est assez délicate en raison des déséquilibres d'estimation statistique des données, comme le suggère le montant très élevé du poste des erreurs et omissions (cf. graphique 42).

### 5.3. Une liquidité externe sous tension croissante

La contraction des revenus d'exportations de pétrole depuis plusieurs mois a pour conséquence la montée des tensions sur le naira, administré par un régime de flottement dirigé. Pour défendre la parité de la devise dans sa bande de fluctuation, la Banque centrale a puisé dans ses réserves de change pour injecter plusieurs milliards de dollars dans l'économie à partir du mois de septembre 2014, avant de décider de dévaluer de 8 % (la bande de fluctuation passant de 150-160 USD/NGN à 160-176 USD/NGN en novembre 2014). Au total, entre le puisement par la CBN et la baisse des revenus de l'exportation du pétrole, les réserves de changes ont connu une perte de plus de 7 Mds USD entre juillet 2014 et mars 2015 (soit plus de 30 % en niveau). En 2014, celles-ci se trouvaient à un niveau jugé correct, permettant de couvrir plus de six mois d'importations de biens et services, mais la rapide déplétion des réserves de change (29 Mds USD à la fin du mois de mars 2015) ne permettrait, en 2015, que de couvrir moins de cinq mois d'importations de biens et services au niveau de l'année précédente (graphique 47). Le niveau

### Graphique 47

#### Réserves de change

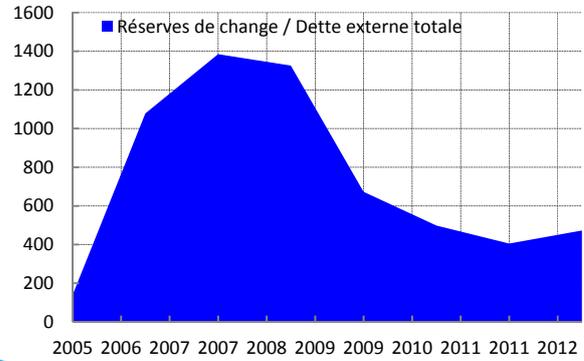


Sources : Banque mondiale, CBN, calculs de l'auteur.

durablement bas du prix du pétrole à moyen terme, la perte de part de marché des exportations de pétrole brut vers les Etats-Unis, ainsi que la nature du régime de change actuel devraient accroître les tensions sur les réserves de changes au cours des prochains mois.

### Graphique 48

#### Couverture de la dette externe par les réserves de change (en %)



Source : Banque mondiale, calculs de l'auteur.

La solvabilité externe reste toutefois satisfaisante en raison de la faiblesse du taux d'endettement externe, à 1,7 % du PIB. Celle-ci est essentiellement contractée auprès des bailleurs de fonds et semble confortablement couverte par les réserves en devises (dernier point en 2012, graphique 48).

## Conclusion

L'histoire macroéconomique et sociopolitique du Nigeria est avant tout une histoire liée au pétrole et à la redistribution de la rente associée. Après la fin de la guerre civile du Biafra, en 1970, et les tumultes d'un régime de croissance volatile et heurté par les différents chocs pétroliers, le rythme de croissance s'est stabilisé. Ceci a été possible à la faveur d'une modification du modèle de croissance, suite à l'émergence des activités de services entre la fin des années 1990 et le début de la décennie 2000 (télécommunications, bancaires, divertissements...). Le Nigeria présente depuis lors des rythmes de croissance économique très soutenus (7 % par an en moyenne), puis est devenu la première économie du continent africain. Toutefois, la diversification apparente du secteur productif se confronte à des limites structurelles fortes. La plus fondamentale est l'insuffisance de la génération d'électricité qui, en comparaison internationale, place le Nigeria parmi les pays où la qualité de la fourniture de cette énergie est la plus mauvaise. Ceci nuit à son attractivité vis-à-vis des entreprises étrangères et, corolairement, à la diversification du secteur productif, dont la dépendance au secteur pétrolier et gazier demeure forte

(en termes de génération de revenus pour le secteur privé et plus explicitement pour les recettes de l'Etat fédéral).

Si la résolution des carences en infrastructures pourra servir de relais de croissance, certains facteurs institutionnels et des pratiques corruptives peuvent continuer de les inhiber. Le règlement de ces deux contraintes sont des conditions nécessaires à un développement économique plus inclusif au Nigeria. Les précédents gouvernements ont négligé le caractère fondamental des disparités territoriales et n'ont pu altérer la dynamique de polarisation des revenus au sein de trois zones géographiques ; la poursuite de cette tendance pèsera de plus en plus fortement sur le contexte socio-politique. Parmi les mesures à l'agenda du nouveau président, figure la neutralisation du mouvement terroriste Boko Haram, qui affecte les Etats les plus économiquement et socialement défavorisés du pays. Ceci pourra constituer l'une des conditions *sine qua non* pour répondre au défi de la promotion d'un développement économique inclusif au sein d'un pays aussi vaste et riche que le Nigeria.

# Liste des acronymes et abréviations

<b>AIE</b>	Agence internationale de l'énergie	<b>Mbj</b>	Millions de barils par jour
<b>AMCON</b>	<i>Asset Management Corporation of Nigeria</i>	<b>MEND</b>	Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger
<b>APC</b>	<i>All Progressives Congress</i>	<b>MW</b>	Mégawatts
<b>BFE</b>	Besoin de financement externe	<b>NBS</b>	Bureau national de la statistique du Nigeria
<b>BP</b>	<i>British Petroleum</i>	<b>NIIP</b>	National Infrastructure Investment Program
<b>CAR</b>	<i>Capital Adequacy Ratio</i>	<b>NNPC</b>	<i>Nigerian National Petroleum Corporation</i>
<b>CBN</b>	Banque centrale du Nigeria	<b>NRN</b>	Naira nigérian
<b>DMO</b>	<i>Debt Management Office</i>	<b>NSIA</b>	<i>Nigeria Sovereign Investment Authority</i>
<b>ECA</b>	<i>Excess Crude Account</i>	<b>OPEP</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>EFCC</b>	<i>Economic and Financial Crimes Commission</i>	<b>PDP</b>	<i>People's Democratic Party</i>
<b>FBCF</b>	Formation brute de capital fixe	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international	<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>FSAP</b>	<i>Financial Sector Assessment Program</i>	<b>PPA</b>	Parité de pouvoir d'achat
<b>HNLSS</b>	<i>Harmonized Nigeria Living Standards Survey</i>	<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>ICPC</b>	<i>Independent Corrupt Practices Commission</i>	<b>PRITI</b>	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
<b>ICRC</b>	<i>Infrastructure Concession Regulatory Commission</i>	<b>PSC</b>	<i>Private Sharing Contracts</i>
<b>IDE</b>	Investissements directs étrangers	<b>rDAS</b>	<i>Retail Dutch Auction System</i>
<b>IFEM</b>	<i>Inter-bank Foreign Exchange Market</i>	<b>ROA</b>	<i>Return on Asset</i>
<b>IFRS</b>	<i>International Financial Reporting Standards</i>	<b>ROE</b>	<i>Return on Equity</i>
<b>IFS</b>	<i>International Financial Statistics</i>	<b>USD</b>	Dollar américain
<b>INEC</b>	<i>Independent National Electoral Commission</i>	<b>WDI</b>	<i>World Development Indicators</i>
<b>IPP</b>	<i>Independent Power Producers</i>	<b>WEO</b>	<i>World Economic Outlook</i>
<b>JOA</b>	<i>Joint Operating Agreement</i>		

# Références bibliographiques

- AFD (2013)**, *note au CA*, S. Carcas et L. Breuil, Paris.
- AFD (2010)**, *Rapport risque-pays Nigeria*, G. Letilly, Paris.
- AFD (2008)**, *Rapport risque-pays Nigeria*, G. Letilly, Paris.
- BACH, D. (2006)**, « Nigeria : paradoxes de l'abondance et démocratisation en trompe-l'œil », *Afrique Contemporaine* n° 219, De Boeck Supérieur.
- BACH, D. (1991)**, *Fédéralisme et mécanismes consociatifs au Nigeria*, Karthala, Paris.
- BACH D.C, J, EGG., et J. PHILIPPE (1988)**, *Nigeria, un pouvoir en puissance*, Karthala, Paris.
- BAD (2014)**, *Rapport Nigeria*.
- BANQUE MONDIALE (2014)**, *Nigeria Economic Report*, juillet.
- BEYOND RATINGS, AFD (2015)**, « Conséquences macroéconomiques des vulnérabilités énergétiques au Nigeria », février.
- BRITISH PETROLEUM (2014)**, "Statistical Review of World Energy 2014", Rapport annuel.
- CARLSON S, G. OSENI et P. CORRAL (2014)**, "No Condition is Permanent: The Dynamic Story of Poverty and the Emerging Middle Class in Nigeria", Banque mondiale.
- CBN (2014a)**, *Rapport annuel*, Abuja.
- CBN (2014b)**, *Financial Stability Report*, Abuja
- CHOTHIA F. (2014)**, "Who are Nigeria's Boko Haram Islamists?", 4 mai, *BBC Africa*.
- DMO (2014)**, *Report of the Annual National Debt Sustainability Analysis*, Abuja.
- ECONOMIST INTELLIGENT UNIT (2014)**, *Country Report-Nigeria*.
- ENGELSEN C. (2011)**, « Système institutionnel et exercice du pouvoir au Nigeria », *Afrique contemporaine* n° 239, De Boeck Supérieur.
- FOURCHARD L. (2007)**, « Violences et ordre politique au Nigeria », *Politique africaine* n° 106, Karthala, Paris.
- FMI (2015a)**, "Nigeria: Selected Issues", février.
- FMI (2015b)**, "2015: Article IV Consultation", février.
- FMI (2014)**, "2014: Article IV Consultation", avril.
- FMI (2013)**, "Financial Sector Assessment Program", octobre.
- FMI (1998)**, "Nigeria: Selected Issues", septembre.
- FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL (2014)**, "The Global Competitiveness Report 2014-2015", Washington, D.C.
- GIRAUD G. et C. RENOARD (2010)**, « Mesurer la contribution des entreprises extractives au développement local : le cas des pétroliers au Nigeria », *Revue française de gestion*.
- GOVERNEMENT FÉDÉRAL DU NIGERIA (2014)**, "Nigeria Industrial Revolution Plan: 2013-2017", Abuja.
- GRANDIN J, F. HOLZINGER et D. PAPIN (2015)**, La violence de Boko Haram expliquée en cartes, *Le Monde*, janvier.  
([http://www.lemonde.fr/international/visuel/2015/01/22/boko-haram-en-cartes\\_4561643\\_3210.html#e877LprpFKI9LY9M.99](http://www.lemonde.fr/international/visuel/2015/01/22/boko-haram-en-cartes_4561643_3210.html#e877LprpFKI9LY9M.99))
- HAMILTON J, L. STOCKMAN, M. BROWN, G. MARSHALL, G. MUTTIIT et N. RAU (2004)**, "The Case for an Oil-Free Future", [www.nonewoil.org](http://www.nonewoil.org).
- HUMAN RIGHTS WATCH (2014)**, "Those Terrible Weeks in their Camp", octobre.
- IFRA et LASDEL (2013)**, « Evaluation des risques au Niger et sur l'axe Niger-Nigeria ».
- IFRA, AFRICAN STUDIES CENTRE (2014)**, "Boko Haram: Islamism, Politics, Security and the State in Nigeria".
- IHS (2015)**, "Country Report", Nigeria.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2014)**, "Nigeria's Dangerous 2015 Elections: Limiting the Violence", novembre, Bruxelles.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2007)**, "Nigeria: Failed elections, Failing State?", mai, Bruxelles.
- PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A. (2015)**, « Les enjeux régionaux de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord-Est du Nigeria », février, Fondation Jean Jaurès.

PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A. (2014a), « Nigeria : Boko Haram, les Chrétiens... et les autres », *Etudes*, décembre.

PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A. (2014b), "Nigeria's Interminable Insurgency?", septembre, Chatham House, Londres.

PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A. (2012), « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », *Questions de Recherche* n° 40, SciencesPo, juin.

RENOUARD C. (2010), « Le Nigeria et la malédiction des ressources », *Etudes*.

SÉBILLE-LOPEZ P. (2005), « Les hydrocarbures au Nigeria et la redistribution de la rente pétrolière », *Afrique contemporaine* n° 216, De Boeck Supérieur.

UKIWO U. (2010), « Nigeria : mouvements sociaux et défis de la démocratie émergente », *Alternatives Sud*, Vol. 17, Syllepse, Paris.

USAID, UKaid, UNFPA et NPC (2013), "Nigeria Demographic and Health Survey 2013", Maryland.

UWECHUE R. (1971), "Reflections on the Nigerian Civil War", Jeune Afrique Edition.

## MACRODEV (Macroéconomie & Développement)

*Cette collection, créée par l'AFD, a pour vocation de présenter les travaux menés par la division Analyse macroéconomique et risque pays et les économistes de l'AFD dans le champ de la macroéconomie du développement. Elle propose des analyses centrées sur un pays, sur une région ou sur des enjeux de nature macroéconomique liés aux processus de développement.*

*Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.*

Directrice de la publication :

**Anne PAUGAM**

Directeur de la rédaction :

**Gaël GIRAUD**

Agence Française de Développement  
5, rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12  
Tél. : 33 (1) 53 44 31 31 – [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2015  
ISSN : 2116-4363